

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS 2002

	Page
États financiers vérifiés	
Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière	2
Rapport des vérificateurs	2
Bilan consolidé	3
État consolidé des revenus	4
État consolidé des modifications survenues dans l'avoir des actionnaires	5
État consolidé des flux de trésorerie	6
Notes afférentes aux états financiers consolidés	7
Informations complémentaires	
Principales filiales	41
Statistiques des onze derniers exercices	42

États financiers consolidés

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

La direction de la Banque de Nouvelle-Écosse (la «Banque») répond de l'intégrité et de l'objectivité de l'information financière figurant dans le présent rapport annuel. Les présents états financiers consolidés ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada y compris les exigences comptables du surintendant des institutions financières du Canada.

Les états financiers consolidés comprennent des montants qui sont, par nécessité, établis selon les meilleures estimations et au meilleur jugement de la direction. L'information financière présentée ailleurs dans le présent document est conforme à celle des états financiers consolidés.

La direction reconnaît depuis toujours qu'il est important que la Banque maintienne et renforce les normes de conduite les plus élevées dans toutes ses activités, y compris la préparation et la diffusion d'états qui présentent fidèlement la situation financière de la Banque. À cet égard, la Banque a mis au point et maintient un système de comptabilité et de présentation de l'information qui prévoit les contrôles internes nécessaires, de sorte que les opérations sont correctement autorisées et comptabilisées, les biens protégés contre les pertes attribuables à un usage ou à une cession non autorisés et les passifs dûment comptabilisés. Le système comporte aussi des politiques et des procédés écrits, le choix judicieux et la formation appropriée d'employés qualifiés, la mise en place de structures organisationnelles assurant une division précise et appropriée des responsabilités ainsi que la communication de politiques et de directives sur les opérations à l'échelle de la Banque.

Le système de contrôle interne est renforcé par une équipe professionnelle de vérificateurs internes qui examine périodiquement tous les aspects des activités de la Banque. De plus, l'inspecteur général de la Banque a pleinement et librement accès au comité de vérification du conseil d'administration et le rencontre périodiquement.

Peter C. Godsoe (signé)
Président du conseil
et chef de la direction

Toronto, le 3 décembre 2002

Le surintendant des institutions financières du Canada effectue l'examen des affaires de la Banque ainsi que toute enquête à leur sujet qu'il peut juger nécessaire, pour s'assurer que les dispositions de la *Loi sur les banques* relatives à la sécurité des intérêts des déposants, des créanciers et des actionnaires de la Banque sont dûment observées et que la situation financière de la Banque est saine.

Le comité de vérification, entièrement composé d'administrateurs externes, examine les états financiers consolidés, de concert avec la direction et les vérificateurs indépendants, avant qu'ils soient approuvés par le conseil d'administration et soumis aux actionnaires de la Banque.

Le comité de révision du conseil d'administration, entièrement composé d'administrateurs externes, examine toutes les opérations entre apparentés ayant une incidence importante sur la Banque et fait état de ses conclusions au conseil d'administration.

KPMG s.r.l. et PricewaterhouseCoopers s.r.l., les vérificateurs indépendants nommés par les actionnaires de la Banque, ont vérifié les états financiers consolidés de la Banque conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada et ont exprimé leur opinion dans le rapport ci-après adressé aux actionnaires. Pour être en mesure d'exprimer leur opinion sur les états financiers consolidés, les vérificateurs nommés par les actionnaires examinent le système de contrôle interne et effectuent les travaux qu'ils jugent appropriés. Ils communiquent librement avec le comité de vérification, qu'ils rencontrent périodiquement afin de discuter de leur vérification et de leurs conclusions en ce qui a trait à l'intégrité de l'information financière et comptable de la Banque et aux questions connexes.

Sarabjit S. Marwah (signé)
Vice-président à la direction et
chef des affaires financières

Rapport des vérificateurs

AUX ACTIONNAIRES DE LA BANQUE DE NOUVELLE-ÉCOSSE

Nous avons vérifié les bilans consolidés de La Banque de Nouvelle-Écosse aux 31 octobre 2002 et 2001 et les états consolidés des revenus, des modifications survenues dans l'avoir des actionnaires et des flux de trésorerie de chacun des exercices compris dans la période de trois ans terminée le 31 octobre 2002. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Banque. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui

des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Banque aux 31 octobre 2002 et 2001 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans terminée le 31 octobre 2002 selon les principes comptables généralement reconnus du Canada et les exigences comptables du surintendant des institutions financières du Canada.

KPMG s.r.l. (signé)
Comptables agréés

PricewaterhouseCoopers s.r.l. (signé)
Comptables agréés

Toronto, le 3 décembre 2002

Bilan consolidé

Au 31 octobre (en millions de dollars)

	2002	2001
ACTIF		
Liquidités		
Encaisse et dépôts à d'autres banques sans intérêt	1 664 \$	1 535 \$
Dépôts à d'autres banques portant intérêt	16 582	16 897
Métaux précieux	2 027	1 728
	20 273	20 160
Valeurs mobilières (note 3)		
Placement	21 602	25 450
Négociation	34 592	27 834
	56 194	53 284
Prêts (note 4)		
Prêts hypothécaires à l'habitation	56 295	52 592
Prêts aux particuliers et sur cartes de crédit	23 363	20 116
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	77 181	79 460
Actifs acquis en vertu d'ententes de revente	32 262	27 500
	189 101	179 668
Provision pour créances irrécouvrables (note 5b))	3 430	4 236
	185 671	175 432
Autres		
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	8 399	9 301
Terrains, bâtiments et matériel (note 6)	2 101	2 325
Évaluation à la valeur du marché des instruments dérivés de négociation (note 22 d))	15 821	15 886
Écart d'acquisition (note 7)	299	400
Autres actifs incorporels (note 7)	305	334
Autres éléments d'actif (note 8)	7 317	7 303
	34 242	35 549
	296 380 \$	284 425 \$
PASSIF ET AVOIR DES ACTIONNAIRES		
Dépôts (note 9)		
Particuliers	75 558 \$	75 573 \$
Entreprises et administrations publiques	93 830	80 810
Banques	26 230	29 812
	195 618	186 195
Autres		
Acceptations	8 399	9 301
Obligations relatives aux actifs vendus en vertu d'ententes de rachat	31 881	30 627
Obligations relatives aux valeurs vendues à découvert	8 737	6 442
Évaluation à la valeur du marché des instruments dérivés de négociation (note 22 d))	15 500	15 453
Autres engagements (note 10)	15 678	15 369
Part des actionnaires sans contrôle dans les filiales (note 11)	1 912	1 086
	82 107	78 278
	3 878	5 344
Débitures subordonnées (note 12)		
Avoir des actionnaires		
Capital-actions (note 13)		
Actions privilégiées	1 275	1 775
Actions ordinaires	3 002	2 920
Bénéfices non répartis	10 500	9 913
	14 777	14 608
	296 380 \$	284 425 \$

Peter C. Godsoe (signé)
Président du conseil et chef de la direction

Arthur R. A. Scace (signé)
Administrateur et président du conseil du comité de vérification

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé des revenus

Exercice terminé le 31 octobre (en millions de dollars)

	2002	2001	2000
REVENU D'INTÉRÊTS			
Prêts	10 708 \$	13 049 \$	12 129 \$
Valeurs mobilières	3 087	3 062	2 286
Dépôts à d'autres banques	573	872	916
	14 368	16 983	15 331
FRAIS D'INTÉRÊTS			
Dépôts	5 519	8 233	8 192
Déventures subordonnées	203	303	324
Autres	1 971	2 247	1 616
	7 693	10 783	10 132
Revenu d'intérêts net	6 675	6 200	5 199
Provision pour créances irrécouvrables (note 5 b) et note 23)	2 029	1 425	765
Revenu d'intérêts net après provision pour créances irrécouvrables	4 646	4 775	4 434
AUTRES REVENUS			
Services de dépôt, de paiement et de cartes	836	772	624
Services de placement, de courtage et de fiducie	647	638	733
Commissions de crédit	671	640	632
Services de banque d'investissement	1 031	1 045	756
Gains nets sur valeurs détenues à des fins de placement (note 3)	179	217	379
Revenus de titrisation	162	220	206
Autres	416	539	335
	3 942	4 071	3 665
Revenu d'intérêts net et autres revenus	8 588	8 846	8 099
FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS			
Salaires et prestations au personnel	3 344	3 220	2 944
Frais de locaux et technologie	1 183	1 133	995
Communications et commercialisation	489	502	428
Autres frais	721	807	786
Perte sur la cession des activités d'une filiale (note 23)	237	-	-
Provision pour frais de restructuration de Trustco National inc.	-	-	(34)
	5 974	5 662	5 119
Revenu avant les éléments ci-dessous	2 614	3 184	2 980
Provision pour impôts sur le revenu (note 15)	601	876	990
Quote-part du revenu net des filiales dévolue aux actionnaires sans contrôle	216	139	64
Revenu net	1 797 \$	2 169 \$	1 926 \$
Dividendes versés sur les actions privilégiées	105	108	108
Revenu net revenant aux porteurs d'actions ordinaires	1 692 \$	2 061 \$	1 818 \$
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation (en milliers) :			
De base	504 340	500 619	495 472
Dilué	512 752	508 995	501 253
Revenu net par action ordinaire (en dollars) (note 17)			
De base	3,36 \$	4,12 \$	3,67 \$
Dilué	3,30 \$	4,05 \$	3,63
Dividendes par action ordinaire (en dollars)	1,45 \$	1,24 \$	1,00

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé des modifications survenues dans l'avoir des actionnaires

Exercice terminé le 31 octobre (en millions de dollars)	2002	2001	2000
ACTIONS PRIVILÉGIÉES (note 13)			
Banque :			
Solde au début de l'exercice	1 525 \$	1 525 \$	1 525 \$
Rachat	(500)	—	—
Solde à la fin de l'exercice	1 025	1 525	1 525
Société de placement hypothécaire Scotia	250	250	250
Total	1 275	1 775	1 775
ACTIONS ORDINAIRES (note 13)			
Solde au début de l'exercice	2 920	2 765	2 678
Émissions	101	155	87
Rachat aux fins d'annulation	(19)	—	—
Solde à la fin de l'exercice	3 002	2 920	2 765
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS			
Solde au début de l'exercice	9 913	8 435	6 953
Effet cumulatif de l'adoption de nouvelles normes comptables	(76) ¹⁾	(39) ²⁾	—
	9 837	8 396	6 953
Revenu net	1 797	2 169	1 926
Dividendes : Actions privilégiées	(105)	(108)	(108)
Actions ordinaires	(732)	(621)	(496)
Gains/(pertes) de change non réalisés, montant net ³⁾	(137) ⁴⁾	79	163
Prime au rachat et à l'achat d'actions	(154)	—	—
Autres	(6)	(2)	(3)
Solde à la fin de l'exercice	10 500	9 913	8 435
Total de l'avoir des actionnaires à la fin de l'exercice	14 777 \$	14 608 \$	12 975 \$

1) Voir la note 7.

2) Voir la note 15.

3) Comprend le montant net des gains/(pertes) de change non réalisés de (162) \$ (122 \$ en 2001; 107 \$ en 2000), les gains/(pertes) découlant des activités de couverture de change de 3 \$ ((62) \$ en 2001; (12) \$ en 2000), l'annulation des pertes de change des exercices précédents de 12 \$ (19 \$ en 2001; 68 \$ en 2000) constatées à l'état consolidé des revenus et un montant divers de 10 \$ (néant en 2001 et 2000).

4) Au cours de l'exercice 2002, des gains de change non réalisés de 107 \$ découlant de la conversion du montant net des placements dans Scotiabank Quilmes ont été imputés aux bénéfices non répartis. Au moment de la cession des activités de Scotiabank Quilmes (voir la note 23), des gains de change cumulatifs de 95 \$ ont été virés à l'état consolidé des revenus.

État consolidé des flux de trésorerie

Provenance et (utilisation) des flux de trésorerie
Exercice terminé le 31 octobre (en millions de dollars)

	2002	2001	2000
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
Revenu net	1 797 \$	2 169 \$	1 926 \$
Ajustements au revenu net en vue de déterminer les flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation			
Amortissement	271	295	295
Provision pour créances irrécouvrables	2 029	1 425	765
Impôts futurs	104	108	34
Provision pour frais de restructuration de Trustco National inc.	–	–	(34)
Gains nets sur valeurs détenues aux fins de placement	(179)	(217)	(379)
Perte sur cession des activités d'une filiale (note 23)	237	–	–
Intérêts courus nets à recevoir et à payer	(147)	(104)	(560)
Valeurs détenues aux fins de négociation	(7 402)	(2 817)	(7 406)
Évaluation à la valeur du marché des instruments dérivés de négociation	105	(888)	(114)
Autres, montant net	136	(428)	745
	(3 049)	(457)	(4 728)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Dépôts	14 846	845	14 215
Obligations relatives aux actifs vendus en vertu d'ententes de rachat	2 671	(975)	6 434
Obligations relatives aux valeurs vendues à découvert	2 314	2 122	1 445
Rachat/remboursement de débetures subordonnées	(1 421)	(106)	(66)
Capital-actions émis	101	111	52
Capital-actions remboursé/racheté aux fins d'annulation	(673)	–	–
Dividendes versés en espèces	(837)	(686)	(568)
Autres, montant net ¹⁾	1 199	(359)	1 013
	18 200	952	22 525
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Dépôts à d'autres banques portant intérêt	(117)	1 753	(1 001)
Prêts, à l'exclusion des titrisations	(20 244)	1 257	(19 108)
Titrisation de prêts	2 241	2 053	1 299
Valeurs détenues aux fins de placement			
Achats	(29 434)	(46 573)	(28 472)
Échéances	10 665	8 165	15 609
Ventes	21 302	33 233	13 884
Terrains, bâtiments et matériel, déduction faite des cessions	(38)	(164)	(100)
Autres, montant net ²⁾	198	(29)	(60)
	(15 427)	(305)	(17 949)
Incidence des fluctuations des taux de change sur les espèces et quasi-espèces	(96)	37	(2)
Variation nette des espèces et quasi-espèces	(372)	227	(154)
Espèces et quasi-espèces au début de l'exercice	961	734	888
Espèces et quasi-espèces à la fin de l'exercice	589 \$	961 \$	734 \$
Composition :			
Encaisse et dépôts à d'autres banques ne portant pas intérêt	1 664 \$	1 535 \$	1 191 \$
Chèques et autres effets en circulation, montant net (note 10)	(1 075)	(574)	(457)
Espèces et quasi-espèces à la fin de l'exercice	589 \$	961 \$	734 \$
Décaissements effectués pour :			
Intérêts	8 332 \$	11 214 \$	10 073 \$
Impôts sur le revenu	817 \$	1 083 \$	831 \$

1) Comprend un montant de 750 \$ (néant en 2001; 500 \$ en 2000) provenant de l'émission de titres fiduciaires de la Banque Scotia (voir la note 11).

2) Comprend : a) des placements dans les filiales de 61 \$ (112 \$ en 2001; 361 \$ en 2000), moins les espèces et les quasi-espèces de 15 \$ (83 \$ en 2001; 112 \$ en 2000) à la date d'acquisition; b) élimination du montant net de l'engagement en contrepartie d'espèces et de quasi-espèces à la cession des activités d'une filiale de 106 \$ (néant en 2001 et 2000) à la date de la cession; et c) un produit net de 138 \$ (néant en 2001; 189 \$ en 2000) provenant de la cession d'unités d'exploitation.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Note	Description	Page
1.	Principales conventions comptables	8
2.	Changements comptables futurs	11
3.	Valeurs mobilières	12
4.	Prêts	13
5.	Prêts douteux et provision pour créances irrécouvrables	15
6.	Terrains, bâtiments et matériel	15
7.	Écart d'acquisition et autres actifs incorporels	16
8.	Autres éléments d'actif	17
9.	Dépôts	17
10.	Autres engagements	17
11.	Part des actionnaires sans contrôle dans les filiales	17
12.	Débetures subordonnées	18
13.	Capital-actions	19
14.	Rémunération à base d'actions	20
15.	Impôts sur le revenu	22
16.	Avantages sociaux futurs	23
17.	Revenu net par action ordinaire	24
18.	Opérations entre apparentés	24
19.	Résultats d'exploitation sectoriels	24
20.	Engagements et passif éventuel	27
21.	Instruments financiers	28
22.	Instruments dérivés	31
23.	Charges liées à l'Argentine	34
24.	Acquisition d'une filiale	35
25.	Vente de services	35
26.	Rapprochement entre les principes comptables généralement reconnus du Canada et ceux des États-Unis	36

1. Principales conventions comptables

Les états financiers consolidés de La Banque de Nouvelle-Écosse ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada, y compris les exigences du surintendant des institutions financières du Canada (« le surintendant »). En outre, la note 26 décrit les principales différences entre les PCGR canadiens et américains ayant servi à la préparation des présents états financiers consolidés et en fait le rapprochement.

La préparation d'états financiers conformément aux PCGR exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés au titre des revenus et des frais de l'exercice. Les résultats réels pourraient donc être différents de ces estimations.

Certains chiffres correspondants ont été reclassés pour qu'ils soient conformes à la présentation de l'exercice écoulé. Si de nouvelles conventions comptables ont été adoptées au cours de l'exercice, leurs effets sont décrits dans les notes respectives.

Les principales conventions comptables ayant servi à la préparation des présents états financiers consolidés sont résumées dans les pages qui suivent.

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés reflètent l'actif, le passif et les résultats d'exploitation de la Banque ainsi que de toutes ses filiales après l'élimination des opérations et des soldes intersociétés. Les filiales sont définies comme des sociétés contrôlées par la Banque, qui sont normalement des sociétés dont la Banque détient plus de 50 % des actions comportant droit de vote.

Les placements dans les sociétés associées, c'est-à-dire les sociétés sur lesquelles la Banque exerce une influence notable, représentée par une participation directe ou indirecte de 20 % à 50 % dans les actions comportant droit de vote, sont comptabilisés à la valeur de consolidation et sont portés dans les Valeurs détenues aux fins de placement au bilan consolidé. La quote-part du revenu de ces sociétés revenant à la Banque est portée dans le revenu d'intérêts tiré de valeurs mobilières à l'état consolidé des revenus.

CONVERSION DES MONNAIES ÉTRANGÈRES

Les éléments d'actif et de passif libellés en devises sont convertis en dollars canadiens aux cours en vigueur à la fin de l'exercice, à l'exception des éléments ci-après, qui sont comptabilisés au coût d'origine en dollars canadiens : terrains, bâtiments, matériel, et titres de participation en monnaies étrangères financés dans une devise autre que celle du placement. Tous les revenus et les frais libellés en monnaies étrangères sont convertis aux cours du change moyens, à l'exception de la dotation aux amortissements, qui est fondée sur le coût d'origine en dollars canadiens des éléments d'actif en cause.

Les gains et les pertes de change non réalisés qui résultent de la consolidation des positions nettes des placements en monnaies étrangères dans les succursales, les filiales et les sociétés associées, déduction faite des impôts sur le revenu y afférents, sont imputés au débit ou au crédit des bénéfices non répartis; il en va de même pour les gains ou les pertes découlant de la couverture de ces positions nettes des placements, à l'exception de ce qui suit. À la vente ou à la liquidation d'une partie importante d'une position d'un placement, les gains ou les pertes non réalisés comptabilisés précédemment à cet égard sont virés des bénéfices non répartis à l'état consolidé des revenus.

Le cas échéant, les gains et les pertes de change découlant des filiales et succursales autonomes œuvrant dans un contexte hautement inflationniste sont constatés au poste Services de banque d'investissement, sous la rubrique Autres revenus, à l'état consolidé des revenus.

MÉTAUX PRÉCIEUX

Les stocks de métaux précieux sont comptabilisés à la valeur du marché et portés dans le compte Liquidités au bilan consolidé. L'obligation découlant de certificats en cours est également constatée à la valeur du marché et inscrite dans Autres engagements au bilan consolidé.

VALEURS MOBILIÈRES

Les valeurs mobilières sont détenues dans le portefeuille de placement ou dans le portefeuille de négociation.

Les valeurs détenues aux fins de placement comprennent les titres de créance et les actions détenues aux fins de liquidités et de placements à long terme. Lorsque la Banque détient moins de 20 % des actions comportant droit de vote d'une entité, elle comptabilise ces actions au coût, sauf s'il est établi qu'elle exerce une influence notable sur l'entité. Les titres de créance détenus dans le compte de placement sont comptabilisés au coût non amorti, les primes et les escomptes étant amortis sur la durée à courir jusqu'à l'échéance. Lorsqu'il y a moins-value permanente, la valeur de ces titres de créance et actions est réduite en conséquence. Le cas échéant, ces moins-values, ainsi que les gains et pertes sur cession, déterminés selon la méthode du coût moyen, sont constatés dans les Autres revenus, au poste Gains nets sur valeurs détenues aux fins de placement à l'état consolidé des revenus.

Le portefeuille de placement comprend des obligations découlant de la conversion de prêts à des pays désignés à marché naissant; ces obligations sont constatées à la valeur nominale, déduction faite de la provision pour risques-pays s'y rattachant. Les titres substitués de prêts sont des instruments de financement de clients, qui ont été restructurés comme des placements après impôts plutôt que comme des prêts conventionnels, pour permettre à la Banque de consentir un taux d'emprunt plus bas aux émetteurs. Le traitement comptable de ces titres correspond à celui des prêts.

Les valeurs détenues aux fins de négociation sont acquises en vue de leur revente à court terme et sont constatées à la valeur marchande. Les gains et les pertes sur cession de ces valeurs de même que les redressements de la valeur marchande sont inscrits dans les Autres revenus, au poste Services de banque d'investissement à l'état consolidé des revenus, sauf pour les montants ayant trait aux valeurs mobilières utilisées comme couverture de la volatilité de la rémunération à base d'actions, lesquels sont inclus au poste Salaires et prestations au personnel à l'état consolidé des revenus.

PRÊTS

Les prêts sont comptabilisés déduction faite de tout revenu non gagné et d'une provision pour créances irrécouvrables. Le revenu d'intérêt provenant des prêts autres que les prêts douteux est constaté selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les intérêts courus sont portés aux Autres éléments d'actif au bilan consolidé.

Un prêt est classé comme étant douteux lorsque, de l'avis de la direction, la qualité du crédit s'est détériorée dans une mesure telle que la Banque n'est plus raisonnablement assurée de recouvrer la totalité du capital et des intérêts à la date prévue. S'il ne l'est pas déjà, le prêt sera classé comme douteux si un paiement exigible en vertu du contrat de prêt est en retard de 90 jours, à moins que le prêt ne soit entièrement garanti, que la créance ne soit en voie de recouvrement et que les efforts en vue de recouvrer les sommes dues ne permettent, selon toute probabilité, d'obtenir le remboursement de la créance ou de rétablir la qualité du titre dans les 180 jours suivant le premier jour de retard du paiement, selon les dispositions du contrat. Finalement, un prêt est classé comme douteux dans toutes les circonstances où un paiement exigible en vertu du contrat est en retard de 180 jours, à moins que le prêt ne soit garanti ou assuré par un gouvernement du Canada (provincial ou fédéral) ou un organisme du gouvernement du Canada, auquel cas il est classé comme douteux après un retard de 365 jours, selon les dispositions du contrat. Un prêt sur carte de crédit est radié lorsqu'un paiement y afférent est en retard de 180 jours, selon les dispositions du contrat.

Lorsqu'un prêt est classé comme douteux, la constatation des intérêts créditeurs cesse. Les intérêts sont toujours comptabilisés dans les revenus en ce qui concerne les prêts à risque souverain pour lesquels une provision pour risques-pays a été établie, sauf si les prêts sont classés comme prêts douteux. Les intérêts reçus sur des prêts douteux sont portés au crédit de la valeur comptable du prêt.

Les prêts sont généralement ramenés à leur valeur comptable lorsque le recouvrement du capital et des intérêts est raisonnablement assuré et que tous les paiements de capital et d'intérêt en retard ont été effectués.

Les commissions sur prêts sont portées dans le revenu de la période correspondant à la durée du prêt ou de l'engagement. Les frais de syndication de prêts sont compris dans les Commissions de crédit sous la rubrique Autres revenus lorsque la syndication est terminée.

ACTIFS ACQUIS OU VENDUS EN VERTU D'ENTENTES DE REVENTE OU D'ACHAT

L'achat et la vente de valeurs mobilières en vertu d'ententes de revente et de rachat sont traités comme des opérations de prêt et d'emprunt assorties de garanties. Les intérêts créditeurs et débiteurs connexes sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

PROVISION POUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

De l'avis de la direction, la provision pour créances irrécouvrables constituée par la Banque est suffisante pour couvrir toutes les créances irrécouvrables touchant à la fois les postes du bilan et les postes hors bilan, y compris les dépôts à des banques, les titres substitués de prêts, les actifs acquis en vertu d'ententes de revente, les prêts, les acceptations et autres engagements de crédit indirects, comme les lettres de crédit et les garanties. La provision pour créances irrécouvrables comprend des provisions spécifiques, une provision générale et une provision pour risques-pays, chaque type de provision faisant l'objet d'un examen régulier. Les provisions touchant les postes du bilan sont portées en déduction de l'élément d'actif correspondant et les provisions touchant des postes hors bilan sont imputées aux Autres engagements au bilan consolidé. Les radiations intégrales ou partielles des prêts sont comptabilisées lorsque la direction croit que leur recouvrement intégral est peu probable. Les radiations effectuées, déduction faite des recouvrements, sont portées en réduction de la provision pour créances irrécouvrables.

PROVISIONS SPÉCIFIQUES

Les provisions spécifiques, à l'exception de celles qui touchent les prêts sur cartes de crédit et certains prêts à des particuliers, sont constituées à la suite d'un examen des prêts individuels, compte tenu de la créance irrécouvrable estimative connexe. Dans le cas des prêts, la provision spécifique correspond au montant requis pour ramener la valeur comptable d'un prêt douteux à sa valeur de réalisation estimative. Généralement, la valeur de réalisation estimative est obtenue par l'actualisation des flux monétaires futurs prévus au taux d'intérêt réel inhérent au prêt, à la date où celui-ci devient douteux. Lorsque les montants et le calendrier des flux monétaires futurs ne peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnablement fiable, la valeur de réalisation estimative est réputée être soit la juste valeur de tout bien donné en garantie du prêt, déduction faite des coûts de réalisation prévus et de tous les montants légalement dus à l'emprunteur, soit le prix du marché observable pour ce prêt. Les variations qui surviennent dans la valeur de réalisation estimative attribuables au passage du temps sont reflétées dans l'état consolidé des revenus en déduction de la provision pour créances irrécouvrables. Les provisions spécifiques constituées pour les prêts sur cartes de crédit et certains prêts aux particuliers sont calculées selon une méthode fondée sur l'historique des prêts.

PROVISION GÉNÉRALE

La Banque constitue une provision générale à l'égard du portefeuille de prêts de ses principaux secteurs d'activité lorsqu'elle juge, à la suite d'un examen prudent fondé sur l'expérience, la conjoncture économique actuelle et l'état du portefeuille, que des pertes sont survenues mais que celles-ci ne peuvent être reliées à un prêt en particulier.

La provision générale constituée à l'égard des prêts aux entreprises et aux administrations publiques est fondée sur un processus d'évaluation des risques aux termes duquel des cotes de risques internes sont attribuées au moment de l'octroi d'un prêt, sont soumises à un contrôle continu et sont ajustées pour tenir compte des changements dans le risque de crédit sous-jacent. Étant fondée sur un processus d'évaluation des risques, la provision est initialement calculée par application de statistiques migratoires et de statistiques par défaut selon la cote de risque, l'importance de la perte dans le cas d'un défaut de paiement et la vulnérabilité aux tendances de non-paiement de chacun des portefeuilles des secteurs d'activité de la Banque. Après analyse de données quantitatives récentes, la haute direction juge s'il est nécessaire d'ajuster la provision (quantitative) calculée initialement ainsi que le montant de tout ajustement. Dans son jugement, la direction tient compte de facteurs quantitatifs tels

que les tendances économiques et la conjoncture, la composition des portefeuilles et les tendances au chapitre des volumes et l'importance des taux de délinquance.

En ce qui concerne les portefeuilles de prêts aux particuliers, de cartes de crédit et d'hypothèques, les pertes prévues sont estimées selon une analyse des tendances passées au chapitre des pertes et des radiations.

Le niveau de la provision générale est réévalué chaque trimestre et peut varier par suite de changements dans le volume, la composition et le profil de risques des portefeuilles; d'une analyse des nouvelles tendances au chapitre de la probabilité et de l'importance des pertes ainsi que des risques liés à des facteurs implicites; et d'une évaluation de la direction quant aux facteurs ayant pu avoir une incidence sur l'état actuel du portefeuille.

Bien que la provision générale totale soit déterminée en fonction d'un processus échelonné qui tient compte des risques découlant de secteurs particuliers du portefeuille, elle couvre toutes les pertes liées au portefeuille de prêts.

PROVISION POUR RISQUE-PAYS

La Banque constitue également une provision pour risque-pays conformément aux lignes directrices du surintendant, en tenant compte du risque global outre-frontières lié aux créances sur un groupe désigné de pays. Conformément à ces lignes directrices, les nouveaux risques que présentent ces pays désignés à marché naissant après le 31 octobre 1995 sont assujettis aux mêmes procédés que ceux qui sont appliqués aux fins de l'établissement des provisions spécifiques dont il est question ci-dessus.

CESSIONS DE PRÊTS

La Banque a adopté, le 1^{er} juillet 2001, la note d'orientation concernant la comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) relative aux cessions des créances.

Les cessions de prêts à un tiers effectuées après le 30 juin 2001 sont traitées comme des ventes, dans la mesure où il y a transfert du contrôle sur ces prêts et qu'une contrepartie, autre que le droit à titre bénéficiaire y afférent, a été reçue. Si ces conditions ne sont pas remplies, les cessions sont traitées comme des opérations de financement. Lorsque les opérations sont traitées comme des ventes, les prêts sont retirés du bilan consolidé, et un gain ou une perte est immédiatement constaté dans les résultats d'après la valeur comptable des prêts cédés, répartie entre les actifs vendus et les droits conservés en fonction de leur juste valeur à la date de la cession. La juste valeur des prêts vendus, des droits conservés et des garanties est déterminée en fonction du cours du marché ou d'un modèle d'évaluation de prix fondé sur les meilleures estimations de la direction quant aux hypothèses clés, notamment les pertes estimatives, les remboursements anticipés et les taux d'actualisation, compte tenu des risques encourus et des ventes d'actifs similaires. Tant que la Banque continue de gérer les prêts cédés, un passif ou un actif de gestion est constaté et amorti sur la période où les services de gestion sont rendus, à titre de frais de gestion.

Les cessions de prêts effectuées avant le 1^{er} juillet 2001 et les transferts découlant d'engagements conclus avant cette date sont traités comme des ventes, dans la mesure où il y a transfert des risques et avantages importants inhérents à la propriété et où la mesure de la contrepartie de la cession est raisonnablement certaine. Le produit de la vente est inscrit à la juste valeur des prêts vendus, et les frais d'émission sont déduits du produit de la vente pour déterminer le gain ou la perte qui en résulte. La perte résultant de la vente est immédiatement portée en diminution du revenu. Le gain sur la vente est constaté immédiatement, sauf s'il y a recours auprès de la Banque en excédent des pertes prévues, auquel cas le gain sur la vente est constaté comme n'ayant pas été réalisé et est reporté jusqu'à ce qu'il soit recouvré, et dans la mesure où il n'y a pas de recours sur la somme touchée.

Pour toutes les cessions de prêts, le gain ou la perte découlant de la vente et les honoraires d'agents sont portés au poste Revenu de titrisation, sous la rubrique Autres revenus de l'état consolidé des revenus. Le passif ou l'actif de gestion, le cas échéant, est inscrit au bilan consolidé dans le poste Autres engagements ou dans le poste Autres éléments d'actif. Les intérêts conservés sont classés dans les valeurs mobilières détenues aux fins de placement.

ACCEPTATIONS

Les engagements éventuels de la Banque en vertu des acceptations figurent à titre d'engagements au bilan consolidé. La Banque a une créance égale de compensation contre ses clients dans le cas d'un appel de fonds relatif à ces engagements, laquelle est comptabilisée comme un élément d'actif. Les commissions qui lui sont versées figurent au poste Commissions de crédit sous la rubrique Autres revenus, à l'état consolidé des revenus.

TERRAINS, BÂTIMENTS ET MATÉRIEL

Les terrains sont comptabilisés au coût. Les bâtiments, le matériel et les améliorations locatives sont comptabilisés au coût moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé d'après la méthode de l'amortissement linéaire, sur la durée prévue d'utilisation des éléments d'actif correspondants, comme suit : bâtiments – 40 ans; matériel – de 3 à 10 ans; améliorations locatives – durée du bail plus une période de renouvellement.

Les gains nets et les pertes découlant de la cession d'immobilisations sont comptabilisés dans le poste Autres sous la rubrique Autres revenus à l'état consolidé des revenus de l'exercice au cours duquel les immobilisations sont vendues.

ÉCART D'ACQUISITION ET AUTRES ACTIFS INCORPORELS

Le 1^{er} novembre 2001, la Banque a adopté rétroactivement la nouvelle norme comptable de l'ICCA concernant les écarts d'acquisition et autres actifs incorporels, sans retraitement des états financiers des exercices antérieurs.

L'écart d'acquisition correspond à l'excédent du prix d'achat payé pour l'acquisition d'une filiale sur la juste valeur des actifs nets acquis.

L'écart d'acquisition et les autres actifs incorporels dont la durée de vie utile est indéfinie ne sont plus amortis mais soumis au moins une fois par an à des tests de dépréciation. L'écart d'acquisition est rattaché à des unités d'exploitation et le calcul de la perte de valeur éventuelle de l'écart d'acquisition se fait en comparant la valeur comptable de l'unité d'exploitation à sa juste valeur. Si le test révèle une dépréciation possible, celle-ci est quantifiée en faisant une comparaison de la valeur comptable de l'écart d'acquisition et de sa juste valeur, en fonction de la juste valeur des actifs et des passifs de l'unité d'exploitation.

Les actifs incorporels, autres que l'écart d'acquisition dont la durée de vie utile n'est pas indéfinie, sont amortis selon la méthode d'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile n'excédant pas 20 ans. Ces actifs incorporels sont soumis à un test de dépréciation lorsque des faits ou des circonstances laissent présager que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrée.

IMPÔTS SUR LE REVENU

La Banque applique la méthode du report d'impôts variable, en vertu de laquelle les actifs et les passifs d'impôts futurs représentent le montant cumulatif de l'impôt sur le revenu applicable aux écarts temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs et leur valeur à des fins fiscales. Les actifs et les passifs d'impôts futurs sont mesurés au moyen des taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur devant s'appliquer au revenu imposable des exercices au cours desquels ces écarts temporaires sont recouverts ou réglés. Les impôts futurs modifiés en raison de changements aux taux d'imposition sont comptabilisés dans le revenu de la période au cours de laquelle les taux ont été modifiés.

Les actifs et les passifs d'impôts futurs sont inscrits au bilan consolidé dans le poste Autres éléments d'actif ou dans le poste Autres engagements.

INSTRUMENTS DÉRIVÉS

Les instruments dérivés sont des contrats financiers dont la valeur est dérivée des taux d'intérêt, des taux de change ou d'autres indices financiers ou de marchandises. La plupart des instruments dérivés peuvent être regroupés sous les appellations suivantes : contrats de taux d'intérêt, contrats de change et sur l'or, contrats de marchandises, contrats sur actions ou dérivés de crédit. Les instruments dérivés sont soit des contrats négociés en bourse, soit des contrats négociés hors bourse. Les instruments dérivés négociés en bourse comprennent les contrats à terme et les contrats d'options. Les instruments dérivés négociés hors

bourse incluent les swaps, les contrats à terme de gré à gré et les options.

La Banque contracte ces instruments dérivés aux fins de la gestion du risque de ses clients, de ses propres besoins en matière de négociation de capitaux propres et de sa gestion de l'actif et du passif.

Les instruments dérivés désignés aux fins de négociation comprennent les instruments dérivés conclus avec des clients pour leurs besoins de gestion du risque de même que les contrats contractés pour générer un profit à partir des positions de négociation de capitaux propres de la Banque. Les instruments dérivés de négociation sont inscrits à leur juste valeur [voir la note 22 d)]. Les gains ou pertes découlant de la variation des justes valeurs sont inclus dans le poste Services de banque d'investissement sous la rubrique Autres Revenus à l'état consolidé des revenus. Dans l'établissement de la juste valeur des instruments dérivés de négociation, un report est effectué pour couvrir le risque de crédit et les coûts directs permanents sur la durée de vie des instruments. Les gains et les pertes non réalisés sur les instruments dérivés de négociation sont portés respectivement au poste Évaluation à la valeur du marché des instruments dérivés de négociation, au bilan consolidé.

Les instruments dérivés désignés aux fins de gestion de l'actif et du passif sont utilisés pour gérer la vulnérabilité de la Banque face aux risques de taux d'intérêt et de change et autres risques et comprennent des instruments désignés aux fins de couverture. Les revenus et les frais ayant trait à ces instruments dérivés sont constatés sur la durée de la position connexe, principalement à titre de redressement du revenu d'intérêt net. Lorsque des instruments désignés aux fins de couverture ne sont plus efficaces, ils sont reclassés aux fins de négociation et évalués à la valeur du marché par la suite. Les gains et les pertes découlant des couvertures efficaces, ainsi que ceux découlant des contrats résiliés, sont reportés et amortis sur la durée restante de la position connexe. Les revenus à recevoir et les frais à payer ainsi que les gains et les pertes reportés sont portés aux postes Autres éléments d'actif et Autres engagements, selon le cas, au bilan consolidé. Lorsque la Banque gère ses risques à l'aide de contrats écrits d'option de vente ou de swaps sur défaillance, ces instruments dérivés sont inscrits à leur juste valeur et tout changement de la juste valeur est porté au poste Autres sous la rubrique Autres revenus, à l'état consolidé des revenus. Lorsque des instruments dérivés sont utilisés pour couvrir la volatilité des rémunérations à base d'actions, ces instruments dérivés sont inscrits à leur juste valeur et tout changement de la juste valeur est porté au poste Salaires et prestations au personnel à l'état consolidé des revenus.

AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

La Banque offre des régimes de retraite et d'autres avantages sociaux aux employés admissibles au Canada, aux États-Unis et dans d'autres pays où elle exerce ses activités. Les prestations de retraite sont établies en fonction du nombre d'années de service et, généralement, du salaire moyen des cinq dernières années de service. La Banque offre également des avantages complémentaires de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi, qui comprennent des soins de santé, des soins dentaires, de l'assurance-vie et autres avantages sociaux.

Le coût des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite gagnés par les salariés est établi annuellement par calculs actuariels selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services, à partir des hypothèses les plus probables de la direction concernant le rendement prévu des placements des régimes, la progression des salaires, l'âge de départ à la retraite des salariés et les coûts prévus des soins de santé. En général, pour les besoins du calcul du taux de rendement prévu des actifs des régimes, les instruments de capitaux propres sont évalués selon une méthode en vertu de laquelle l'écart entre le rendement réel et le rendement prévu des titres est pris en compte dans la valeur des actifs sur une période de trois ans. Les instruments à revenu fixe sont constatés à la valeur marchande. Le coût des services passés découlant des modifications des régimes est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée résiduelle moyenne d'activité jusqu'à l'admissibilité intégrale des salariés actifs à la date des modifications. Pour la plupart des régimes, l'excédent du gain actuariel net (de la perte actuarielle nette) sur 10 % de l'obligation au titre des prestations constituées, ou sur 10% de la valeur des actifs du régime si ce dernier montant est plus élevé, est amorti sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs.

L'écart entre le total des montants constatés à titre de charges de retraite et le total des cotisations versées est inclus dans le poste Autres éléments d'actif du bilan consolidé. L'écart entre les charges au titre des prestations futures et les montants versés aux participants admissibles est inclus dans le poste Autres engagements du bilan consolidé.

RÉMUNÉRATION À BASE D' ACTIONS

La Banque offre un régime d'options d'achat d'actions ainsi que d'autres régimes de rémunération à base d'actions à certains employés admissibles. Elle offre également un régime de rémunération à base d'actions aux cadres dirigeants.

Étant donné que le prix de levée est fixé à un montant équivalant au cours de clôture le jour précédant l'octroi des options, aucune charge de rémunération n'est constatée. Lorsque les options sont levées, le produit que la Banque reçoit est imputé au crédit des actions ordinaires au bilan consolidé.

Les variations de l'obligation de la Banque en vertu d'autres régimes de rémunération à base d'actions découlant de fluctuations du cours des actions ordinaires de la Banque qui sous-tendent ces régimes de rémunération sont constatées dans le poste Salaires et prestations au personnel, à l'état consolidé des revenus, avec une charge correspondante dans le poste Autres engagements du bilan consolidé.

2. Changements comptables futurs

RÉMUNÉRATIONS À BASE D' ACTIONS

L'ICCA a publié une nouvelle norme comptable concernant les rémunérations à base d'actions, que la Banque adoptera à compter du 1^{er} novembre 2002. La nouvelle norme préconise l'utilisation d'une méthode axée sur la juste valeur pour comptabiliser les dispositions de rémunération à base d'actions, que la Banque adoptera prospectivement. En 2003, la Banque compte octroyer des droits à la plus-value d'actions aux termes de son régime d'options d'achat d'actions (« composante DPV »). Les employés pourront alors exercer leur option pour recevoir des actions ou exercer la composante DPV et, partant, recevoir la valeur intrinsèque de l'option d'achat d'actions en espèces. La composante DPV sera attribuée aux options d'achat d'actions octroyées aux employés en 2002 ainsi qu'aux options d'achat d'actions qui devraient être octroyées aux employés en 2003. Toutes les autres modalités des options d'achat d'actions octroyées en 2002 demeureront inchangées. Les variations de l'obligation de la Banque à l'égard de ces régimes seront constatées à l'état consolidé des revenus conformément à la comptabilisation des DPV (voir la note 14).

Les variations de l'obligation de la Banque aux termes des autres régimes de rémunération à base d'actions sont actuellement constatées dans l'état consolidé des revenus conformément aux dispositions de la nouvelle norme. Par conséquent, l'incidence de la transition à cette nouvelle norme sur la comptabilisation des régimes de rémunération à base d'actions sera minime.

OPÉRATIONS DE COUVERTURE

L'ICCA a publié une note d'orientation comptable concernant les relations de couverture. Cette note entrera en vigueur à compter de l'exercice 2004. Cette note d'orientation établit certaines exigences aux fins de l'application de la comptabilité de couverture. Après le 1^{er} novembre 2003, les variations de la juste valeur d'instruments dérivés non admissibles à la comptabilité de couverture seront comptabilisées dans l'état consolidé des revenus. Les conséquences de la mise en application de cette note d'orientation sur les résultats futurs de la Banque seront fonction des stratégies de couverture de la Banque et de la volatilité du marché.

COMPTABILISATION D'UNE PERTE DE VALEUR OU DE LA CESSION D'ACTIFS À LONG TERME

L'ICCA a publié de nouvelles normes comptables concernant la comptabilisation d'une perte de valeur ou de la cession d'actifs non monétaires à long terme. Ces normes sont pour l'essentiel harmonisées avec la norme équivalente publiée par le Financial Accounting Standards Board (« FASB »). Ces normes stipulent qu'une perte de valeur doit être constatée lorsque la valeur comptable d'un actif à long terme devant être détenu et utilisé excède la somme des flux de trésorerie non actualisés prévus découlant de son utilisation et de sa cession. La perte de valeur constatée doit être mesurée comme étant

l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur. Les actifs à long terme devant être cédés autrement que par le biais d'une vente doivent être classés et comptabilisés comme étant détenus aux fins d'utilisation jusqu'à la date de la cession ou de l'abandon. Les actifs qui répondent à certains critères sont classés comme étant détenus aux fins de revente et sont mesurés au moindre de leur valeur comptable ou de leur juste valeur, moins les frais de vente. Ces exigences ne devraient pas avoir d'incidence importante sur la Banque.

En outre, selon ces normes, la définition d'activités abandonnées a été élargie pour inclure toute cession d'une partie d'une entité, incluant les activités et les flux de trésorerie pouvant être clairement départagés. Cela pourrait entraîner un changement dans la présentation comptable des activités abandonnées futures.

Les normes canadiennes et américaines s'appliqueront à la Banque pour les exercices ouverts à compter de 2004 et 2003 respectivement, sauf pour ce qui est du changement de présentation des activités abandonnées selon les PCGR canadiens, qui entrera en vigueur pour les cessions effectuées à compter du 1^{er} avril 2003.

INFORMATIONS À FOURNIR SUR LES GARANTIES

L'ICCA a rendu public le projet de note d'orientation concernant les informations à fournir sur les garanties. Cette note donne une définition élargie des garanties et exige la présentation d'informations beaucoup plus significatives sur ces garanties. Les obligations d'information contenues dans ce projet de note d'orientation sont pour l'essentiel harmonisées avec celles de l'exposé-sondage concernant la comptabilisation des garanties publié par le FASB. Outre les obligations d'information de l'ICCA, l'exposé-sondage du FASB exige la constatation d'un passif équivalant à la juste valeur de la garantie lorsqu'elle entre en vigueur. Cette directive comptable canadienne et américaine ne devrait pas avoir d'incidence importante sur la situation financière ni sur les résultats d'exploitation de la Banque. L'achèvement et l'entrée en vigueur de ces directives comptables sont prévus pour l'exercice 2003.

CONSOLIDATION DES ENTITÉS AD HOC

L'ICCA et le FASB ont rendu publics des exposés-sondages considérablement harmonisés portant sur la consolidation de certaines entités ad hoc. Les entités ad hoc qui ne répondent pas à certains critères d'exemption précis doivent être consolidées en fonction des droits de vote dont elles sont assorties ou sinon, en fonction de l'identité du bénéficiaire principal. Puisque les exposés-sondages en sont encore à l'étape de la mise au point, les conséquences de cette directive comptable pour la Banque n'ont pas encore été déterminées. L'achèvement et l'entrée en vigueur de ces directives comptables sont prévus pour 2003.

3. Valeurs mobilières

Au 31 octobre (en millions de dollars)	Période à courir jusqu'à l'échéance					2002	2001
	Moins de 3 mois	De 3 à 12 mois	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance déterminée	Valeur comptable	Valeur comptable
Valeurs détenues aux fins de placement							
Titres d'emprunt du gouvernement du Canada	815 \$	991 \$	525 \$	1 286 \$	– \$	3 617 \$	4 045 \$
Titres d'emprunt d'administrations publiques provinciales et municipales	48	213	93	1	–	355	631
Titres d'emprunt du Trésor américain et d'autres administrations publiques américaines	24	29	1 401	136	–	1 590	2 595
Titres d'emprunt d'administrations publiques étrangères	545	365	2 582	1 711	–	5 203	6 766
Obligations de pays désignés à marché naissant ¹⁾	–	–	–	1 146	–	1 146	1 218
Autres titres d'emprunt	492	1 162	2 824	1 177	–	5 655	5 811
Actions privilégiées	–	–	–	–	1 125 ²⁾	1 125	1 317
Actions ordinaires	–	–	–	–	2 712	2 712	2 840
Sociétés associées	–	–	–	–	163 ³⁾	163	194
Titres substitués de prêts	–	6	30	–	–	36	33
Total	1 924	2 766	7 455	5 457	4 000	21 602	25 450
Valeurs détenues aux fins de négociation ⁴⁾:							
Titres d'emprunt du gouvernement du Canada	401	869	4 572	1 803	–	7 645	6 238
Titres d'emprunt d'administrations publiques provinciales et municipales	92	96	935	1 616	–	2 739	1 955
Titres d'emprunt du Trésor américain et d'autres administrations publiques américaines	8	–	16	239	–	263	542
Titres d'emprunt d'administrations publiques étrangères	423	542	1 512	51	–	2 528	3 096
Actions ordinaires	–	–	–	–	14 987	14 987	10 823
Autres	2 970	273	1 860	1 022	305	6 430	5 180
Total	3 894	1 780	8 895	4 731	15 292	34 592	27 834
Total des valeurs mobilières	5 818 \$	4 546 \$	16 350 \$	10 188 \$	19 292 \$	56 194 \$	53 284 \$
Total par devise (en monnaie canadienne)							
Dollar canadien	2 478 \$	2 174 \$	6 843 \$	5 448 \$	15 556 \$	32 499 \$	27 673
Dollar américain	847	1 019	4 988	3 853	3 332	14 039	14 886
Autres devises	2 493	1 353	4 519	887	404	9 656	10 725
Total des valeurs mobilières	5 818 \$	4 546 \$	16 350 \$	10 188 \$	19 292 \$	56 194 \$	53 284 \$

1) Représentent des obligations restructurées de pays désignés à marché naissant, déduction faite d'une provision pour risque-pays de 418 \$ (461 \$ en 2001). Voir la note 5.

2) Bien que ces titres n'aient pas d'échéance déterminée, la Banque dispose, pour la plupart d'entre eux, de diverses modalités d'encaissement ou de cession par anticipation.

3) Les actions de sociétés associées, qui ne comportent pas d'échéance déterminée, ont été classées sous la colonne « Sans échéance déterminée ».

4) Les valeurs détenues aux fins de négociation sont comptabilisées à la valeur marchande.

Voici la composition des gains et des pertes non réalisés sur les valeurs détenues aux fins de placement :

Au 31 octobre (en millions de dollars)	2002			2001				
	Valeur comptable	Gains bruts non réalisés	Pertes brutes non réalisées	Valeur marchande estimative	Valeur comptable	Gains bruts non réalisés	Pertes brutes non réalisées	Valeur marchande estimative
Titres d'emprunt du gouvernement du Canada	3 617 \$	17 \$	– \$	3 634 \$	4 045 \$	96 \$	– \$	4 141 \$
Titres d'emprunt d'administrations publiques provinciales et municipales	355	8	–	363	631	32	–	663
Titres d'emprunt du Trésor américain et d'autres administrations publiques américaines	1 590	31	–	1 621	2 595	120	–	2 715
Titres d'emprunt d'administrations publiques étrangères	5 203	389	33	5 559	6 766	418	106	7 078
Obligations de pays désignés à marché naissant	1 146	172	–	1 318	1 218	276	–	1 494
Autres titres d'emprunt	5 655	97	124	5 628	5 811	79	35	5 855
Actions privilégiées	1 125	15	55	1 085	1 317	36	44	1 309
Actions ordinaires	2 712	209	269	2 652	2 840	337	251	2 926
Sociétés associées	163	–	–	163	194	–	–	194
Titres substitués de prêts	36	–	–	36	33	–	–	33
Total des valeurs détenues aux fins de placement	21 602 \$	938 \$	481 \$	22 059 \$	25 450 \$	1 394 \$	436 \$	26 408 \$

Les gains nets non réalisés sur les valeurs détenues aux fins de placement totalisant 457 millions de dollars (958 millions de dollars en 2001) sont passés à une perte nette non réalisée de 25 millions de dollars (gain net non réalisé de 537 millions de dollars en 2001) lorsqu'on tient compte de la juste valeur nette des instruments dérivés et des autres montants visés par les opérations de couverture qui sont associés à ces valeurs.

Voici une analyse des gains et des pertes réalisés sur la vente de valeurs détenues aux fins de placement :

Pour l'exercice terminé le 31 octobre (en millions de dollars)	2002	2001	2000
Gains réalisés	1 031 \$	589 \$	787 \$
Pertes réalisées et réduction de valeur pour dépréciation	852	372	408
Gain net sur les valeurs détenues aux fins de placement	179 \$	217 \$	379 \$

4. Prêts

a) Prêts en cours

Les prêts de la Banque, déduction faite des revenus non gagnés et de la provision pour créances irrécouvrables à l'égard des prêts, s'établissent comme suit :

Au 31 octobre (en millions de dollars)	2002	2001
Canada :		
Prêts hypothécaires à l'habitation	52 167 \$	48 217 \$
Prêts aux particuliers et sur cartes de crédit	18 944	15 609
Prêts aux entreprises et administrations publiques	22 349	23 304
Actifs acquis en vertu d'ententes de revente	10 735	9 173
	104 195	96 303
États-Unis :		
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	21 874	20 912
Actifs acquis en vertu d'ententes de revente	15 678	13 166
	37 552	34 078
À l'étranger :		
Crédit de détail	8 481	8 804
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	33 024	35 322
Actifs acquis en vertu d'ententes de revente	5 849	5 161
	47 354	49 287
	189 101	179 668
Moins : provision pour créances irrécouvrables	3 430	4 236
Total ¹⁾	185 671 \$	175 432 \$

1) Les prêts libellés en dollars US totalisent 56 665 \$ (56 451 \$ en 2001) et les prêts libellés en d'autres devises s'élevaient à 29 511 \$ (28 823 \$ en 2001). La ventilation par secteur des actifs se fonde sur le lieu d'origine du risque ultime des actifs sous-jacents.

b) Transfert d'éléments d'actif prêts

Au cours de l'exercice 2002, la Banque a titrisé des prêts hypothécaires s'élevant à 2 272 millions de dollars (301 millions de dollars en 2001¹⁾, ce qui a donné lieu à la constatation d'un gain net sur cession de 34 millions de dollars (6 millions de dollars en 2001¹⁾. La juste valeur des intérêts conservés par la Banque, soit ses droits sur les flux monétaires futurs, se chiffrait à 80 millions de dollars (12 millions de dollars en 2001¹⁾ à la date de la cession. La Banque a conservé ses responsabilités de gestion, ce qui a donné lieu à la constatation d'un

passif de 15 millions de dollars (2 millions de dollars en 2001¹⁾. La moyenne pondérée des principales hypothèses utilisées dans la mesure de la juste valeur aux dates des opérations de titrisation correspondait à un taux de remboursement par anticipation de 13,3 % (16,0 % en 2001¹⁾, à une marge excédentaire de 1,4 % (1,7 % en 2001¹⁾ et à un taux d'actualisation de 4,9 % (4,9 % en 2001¹⁾. La Banque ne prévoit subir aucune perte sur créance, car les prêts hypothécaires sont assurés.

Les flux de trésorerie provenant de la titrisation de prêts hypothécaires se résument comme suit :

Pour l'exercice terminé le 31 octobre (en millions de dollars)	2002	2001 ¹⁾
Rentrées de fonds liées aux éléments suivants :		
Produit des prêts hypothécaires titrisés	2 241 \$	297 \$
Honoraires de gestion	1	—
Intérêts conservés	9	—

1) Postérieurement au changement de convention comptable survenu durant l'exercice 2001 (voir la note 1).

Les principales hypothèses utilisées dans la mesure de la juste valeur des intérêts conservés dans les prêts hypothécaires titrisés depuis le changement de convention comptable au cours de l'exercice 2001, tel qu'il en est fait mention à la note 1, et la sensibilité de la juste valeur actuelle des intérêts conservés à des changements défavorables de 10 % et 20 % dans les hypothèses se présentent comme suit:

Au 31 octobre (en millions de dollars)	2002	2001
Valeur comptable des intérêts conservés (en dollars)	87	11
Juste valeur des intérêts conservés (en dollars)	88	11
Durée moyenne pondérée (en années)	5	5
Taux de remboursement par anticipation (en pourcentage)	13,3	16,0
Incidence sur la juste valeur d'un changement défavorable de 10 % (en dollars)	(2)	–
Incidence sur la juste valeur d'un changement défavorable de 20 % (en dollars)	(6)	(1)
Taux d'actualisation annuel des flux de trésorerie résiduels (en pourcentage)	4,5	4,9
Incidence sur la juste valeur d'un changement défavorable de 10 % (en dollars)	(1)	–
Incidence sur la juste valeur d'un changement défavorable de 20 % (en dollars)	(2)	–
Marge excédentaire (en pourcentage)	1,4	2,0
Incidence sur la juste valeur d'un changement défavorable de 10 % (en dollars)	(8)	(1)
Incidence sur la juste valeur d'un changement défavorable de 20 % (en dollars)	(16)	(2)

Les mesures de sensibilité présentées ci-dessus sont hypothétiques et doivent être utilisées avec prudence. Les autres sensibilités estimatives ne peuvent pas s'extrapoler par rapport à celles qui sont présentées ci-dessus parce que la relation entre la variation de l'hypothèse et la variation de la juste valeur n'est pas linéaire. En outre,

une variation dans une hypothèse particulière et l'incidence sur la juste valeur des intérêts conservés sont calculées sans changement dans les autres hypothèses; cependant, ces facteurs ne sont pas indépendants, ce qui peut amplifier ou amortir l'incidence réelle des sensibilités.

L'information sur le total des éléments d'actif prêts titrisés se résume comme suit :

(en millions de dollars)	2002			2001		
	Encours de prêts titrisés au 31 octobre	Prêts douteux et autres prêts en souffrance au 31 octobre	Pertes nettes sur créances pour l'exercice terminé le 31 octobre	Encours de prêts titrisés au 31 octobre	Prêts douteux et autres prêts en souffrance au 31 octobre	Pertes nettes sur créances pour l'exercice terminé le 31 octobre
Prêts hypothécaires	3 829 \$	– \$	– \$	2 775 \$	– \$	– \$
Prêts aux particuliers et sur cartes de crédit	3 376	20	23	4 311	32	37
Prêts aux entreprises	–	–	–	3 287	70	7
Total	7 205 \$	20 \$	23 \$	10 373 \$	102 \$	44 \$

5. Prêts douteux et provision pour créances irrécouvrables

a) Prêts douteux

Au 31 octobre (en millions de dollars)	Montant brut ^{1) 2)}	Provisions spécifiques ^{1) 3)}	Provision pour risque-pays	2002	2001
				Montant net	Montant net
Par type de prêt :					
Prêts hypothécaires à l'habitation	395 \$	(211) \$	– \$	184 \$	247 \$
Prêts aux particuliers et sur cartes de crédit	385	(268)	–	117	85
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	3 232 ⁴⁾	(1 413)	(25)	1 794	1 402
Total	4 012 \$ ^{5) 6)}	(1 892) \$	(25) \$	2 095 \$	1 734
Par pays :					
Canada				279 \$	334 \$
États-Unis				1 225	754
À l'étranger				591	646
Total				2 095 \$	1 734 \$

- 1) Le montant brut des prêts douteux et les provisions spécifiques comprennent des biens saisis destinés à la vente totalisant respectivement 120 \$ (91 \$ en 2001) et 45 \$ (60 \$ en 2001).
- 2) Le montant brut des prêts douteux libellés en dollars US totalisait 2 394 \$ (2 425 \$ en 2001) et le montant brut des prêts douteux libellés en d'autres devises s'élevait à 1 059 \$ (1 347 \$ en 2001).
- 3) La provision spécifique pour les prêts douteux aux particuliers s'élevait à 1 017 \$ (1386 \$ en 2001).
- 4) Comprend des prêts à des pays désignés à marché naissant de 25 \$ (25 \$ en 2001) qui sont entièrement couverts par la provision pour risque-pays.
- 5) Les prêts douteux non couverts par une provision pour créances irrécouvrables à l'égard des prêts aux particuliers totalisaient 479 \$ (418 \$ en 2001).
- 6) Le solde moyen du montant brut des prêts douteux totalisait 4 723 \$ (4 272 \$ en 2001).

b) Provision pour créances irrécouvrables

Au 31 octobre (en millions de dollars)	Provisions spécifiques	Provision pour risque-pays ¹⁾	Provision générale	2002	2001	2000
Solde au début de l'exercice	2 705 \$	517 \$	1 475 \$	4 697 \$	3 306 \$	3 081 \$
Acquisition de filiales	–	–	–	–	919	153
Radiations ²⁾	(2 376)	(27)	–	(2 403)	(1 173)	(840)
Recouvrements	169	–	–	169	123	113
Provision pour créances irrécouvrables	2 029	–	–	2 029	1 425	765
Cessions des activités de Scotiabank Quilmes (y compris le change y afférent)	(504)	–	–	(504)	–	–
Autres, y compris le redressement de change ³⁾	(131)	(9)	–	(140)	97	34
Solde à la fin de l'exercice	1 892 \$	481 \$	1 475 \$	3 848 \$	4 697 \$	3 306 \$

- 1) Comprend une somme de 418 \$ (461 \$ en 2001; 453 \$ en 2000) qui a été déduite des valeurs mobilières.
- 2) Les radiations de prêts restructurés au cours de l'exercice étaient de néant (4 \$ en 2001; 3 \$ en 2000).
- 3) Ce redressement tient compte de l'effet de la couverture de la provision pour créances irrécouvrables à l'égard des prêts libellés en monnaies étrangères.

6. Terrains, bâtiments et matériel

Au 31 octobre (en millions de dollars)	Coût	Amortissement cumulé	2002	2001
			Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Terrains	264 \$	– \$	264 \$	304 \$
Bâtiments	1 447	344	1 103	1 198
Matériel	2 330	1 808	522	587
Améliorations locatives	651	439	212	236
Total	4 692 \$	2 591 \$	2 101 \$	2 325 \$

L'amortissement à l'égard des bâtiments, du matériel et des améliorations locatives ci-dessus s'élève à 243 millions de dollars (243 millions de dollars en 2001; 267 millions de dollars en 2000).

7. ÉCART D'ACQUISITION ET AUTRES ACTIFS INCORPORELS

Le 1^{er} novembre 2001, la Banque a adopté rétroactivement la nouvelle norme comptable concernant les écarts d'acquisition et autres actifs incorporels publiée par l'ICCA, sans retraitement des états financiers des exercices antérieurs. Auparavant, la Banque amortissait l'écart d'acquisition et les autres actifs incorporels sur leur durée de vie utile, et les périodes d'amortissement n'excédaient pas 20 ans. De plus, la Banque évaluait régulièrement l'écart d'acquisition afin de déceler toute perte de valeur permanente en examinant le rendement de l'entreprise connexe, en tenant comptes des risques associés.

Au cours de l'exercice, la Banque a effectué un test de dépréciation transitoire de l'écart d'acquisition concernant l'ensemble de ses unités d'exploitation. La Banque a constaté que la fraction non amortie de l'écart d'acquisition de 76 millions de dollars relatif à Scotiabank Quilmes au 1^{er} novembre 2001 avait subi une perte de valeur en vertu de la nouvelle méthode fondée sur la juste valeur.

Ce montant a été porté au débit du solde d'ouverture des bénéfices non répartis et une réduction correspondante de l'écart d'acquisition a été inscrite au bilan consolidé.

La Banque a établi qu'en dehors de l'écart d'acquisition, aucun autre actif incorporel n'avait une durée de vie utile indéfinie et en conséquence elle continue à amortir ces actifs incorporels selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative, n'excédant pas 20 ans.

Pour l'exercice 2002, aucun amortissement de l'écart d'acquisition n'a été constaté. Pour les exercices terminés les 31 octobre 2001 et 2000, l'amortissement de l'écart d'acquisition s'est chiffré à 24 millions de dollars et 13 millions de dollars, respectivement. Sans cet amortissement, le revenu par action, de base et dilué, aurait augmenté de 0,05 \$ et 0,03 \$ respectivement, et le revenu net aurait été de 2 193 millions de dollars et 1 939 millions de dollars, respectivement.

ÉCART D'ACQUISITION

Les variations de la valeur comptable de l'écart d'acquisition par unité d'exploitation principale sont les suivantes :

Au 31 octobre (en millions de dollars)	Opérations canadiennes	Opérations internationales	Scotia capitaux	2002	2001	2000
Solde au début de l'exercice	97 \$	285 \$	18 \$	400 \$	297 \$	139 \$
Effet cumulatif de l'adoption d'une nouvelle norme comptable	–	(76)	–	(76)	–	–
	97	209	18	324	297	139
Acquisitions	21	7	–	28	148	172
Amortissement	–	–	–	–	(24)	(13)
Ajustement de l'écart d'acquisition de Scotiabank Inverlat (note 24)	–	(37)	–	(37)	–	–
Effets des variations des cours des monnaies étrangères et autres	–	(15)	(1)	(16)	(21)	(1)
Solde à la fin de l'exercice	118 \$	164 \$	17 \$	299 \$	400 \$	297 \$

ACTIFS INCORPORELS

Au 31 octobre (en millions de dollars)	Valeur comptable brute	Amortissement cumulé	2002 montant net	2001 montant net	2000 montant net
Actifs incorporels	412 \$	(107) \$	305 \$	334 \$	199 \$

Les actifs incorporels se composent principalement de dépôts de base incorporels. Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2002, la dotation aux amortissements totalisait 28 millions de dollars (28 millions de dollars en 2001; 24 millions de dollars en 2000).

8. Autres éléments d'actif

Au 31 octobre (en millions de dollars)	2002	2001
Intérêts courus	2 119 \$	2 696 \$
Débiteurs	1 283	930
Actifs d'impôts futurs (note 15)	797	824
Autres	3 118	2 853
Total	7 317 \$	7 303 \$

9. Dépôts

Au 31 octobre (en millions de dollars)	Payables à vue	Payables à préavis	Payables à terme fixe	2002	2001
Canada :					
Particuliers	2 185 \$	17 006 \$	42 196 \$	61 387 \$	59 067 \$
Entreprises et administrations publiques	9 652	7 362	26 466	43 480	37 541
Banques	65	–	362	427	859
	11 902	24 368	69 024	105 294	97 467
États-Unis :					
Particuliers	6	185	896	1 087	1 040
Entreprises et administrations publiques	147	213	18 057	18 417	15 770
Banques	21	41	2 759	2 821	6 897
	174	439	21 712	22 325	23 707
À l'étranger :					
Particuliers	526	5 526	7 032	13 084	15 466
Entreprises et administrations publiques	2 209	3 617	26 107	31 933	27 499
Banques	308	364	22 310	22 982	22 056
	3 043	9 507	55 449	67 999	65 021
Total ¹⁾	15 119 \$	34 314 \$	146 185 \$	195 618 \$	186 195 \$

1) Les dépôts libellés en dollars US totalisent 68 058 \$ (65 307 \$ en 2001) et les dépôts libellés en d'autres monnaies étrangères s'élèvent à 33 881 \$ (34 179 \$ en 2001). La ventilation par secteurs des dépôts se fonde sur le lieu de résidence du déposant.

10. Autres engagements

Au 31 octobre (en millions de dollars)	2002	2001
Intérêts courus	2 227 \$	2 933 \$
Créditeurs et frais à payer	2 571	2 376
Revenus reportés	494	456
Engagements de filiales autres que des dépôts	2 345	1 935
Certificats-or et certificats-argent	3 647	3 634
Passifs d'impôts futurs (note 15)	95	92
Chèques et autres éléments en circulation, montant net	1 075	574
Autres	3 224	3 369
Total	15 678 \$	15 369 \$

11. Part des actionnaires sans contrôle dans les filiales

Au 31 octobre (en millions de dollars)	2002	2001
Part des actionnaires sans contrôle dans le capital-actions ordinaire des filiales	662 \$	586 \$
Titres fiduciaires de la Banque Scotia – Série 2000-1 émis par Fiducie de Capital Scotia (note 13-9)	500	500
Titres fiduciaires de la Banque Scotia – Série 2002-1 émis par Fiducie de Capital Scotia (note 13-10)	750	–
Total	1 912 \$	1,086 \$

12. Débentures subordonnées

Ces débentures, qui représentent des obligations directes non garanties de la Banque, sont subordonnées aux créances des déposants et autres créanciers de la Banque. Celle-ci conclut, au besoin, des swaps de taux d'intérêt et de devises pour se protéger contre les risques afférents à ces débentures. Les débentures en cours s'établissent comme suit au 31 octobre :

Au 31 octobre (en millions de dollars)			2002	2001
Date d'échéance	Taux d'intérêt (%)	Modalités ¹⁾ (devises en millions)		
Mars 2003	8,1		116 \$	116 \$
Mai 2003	6,875	250 \$ US	389	397
Décembre 2006	6,0	Rachetées le 4 décembre 2001	–	350
Juin 2007	6,25	Rachetées le 12 juin 2002	–	300
Juillet 2007	6,5	500 \$ US rachetées le 15 juillet 2002	–	794
Avril 2008	5,4	Rachetables en tout temps. Après le 1 ^{er} avril 2003, l'intérêt sera payable annuellement à un taux égal au taux des acceptations bancaires de 90 jours majoré de 1 %	600	600
Septembre 2008	6,25	250 \$ US	389	397
Février 2011	7,4	Rachetables en tout temps. Après le 8 février 2006, l'intérêt sera payable annuellement à un taux égal au taux des acceptations bancaires de 90 jours majoré de 1 %	300	300
Juillet 2012	6,25	Rachetables en tout temps. Après le 16 juillet 2007, l'intérêt sera payable annuellement à un taux égal au taux des acceptations bancaires de 90 jours majoré de 1 %	500	500
Juillet 2013	5,65	Rachetables en tout temps. Après le 22 juillet 2008, l'intérêt sera payable annuellement à un taux égal au taux des acceptations bancaires de 90 jours majoré de 1 %	425	425
Septembre 2013	8,3	Rachetables en tout temps	250	250
Mai 2014	5,75	Rachetables en tout temps. Après le 12 mai 2009, l'intérêt sera payable annuellement à un taux égal aux taux des acceptations bancaires de 90 jours majoré de 1 %	325	325
Juin 2025	8,9	Rachetables en tout temps	250	250
Août 2085	Variable	214 \$ US portant intérêt à un taux variable égal au taux offert sur les dépôts de six mois en eurodollars majoré de 0,125 %. Rachetables à toute date de paiement d'intérêt	334	340
			3 878 \$	5 344 \$

Les échéances globales des débentures sont les suivantes (en millions de dollars) :

Moins de 1 an	505 \$
Entre 1 an et 2 ans	–
Entre 2 et 3 ans	–
Entre 3 et 4 ans	–
Entre 4 et 5 ans	–
Entre 5 et 10 ans	1 789
Plus de 10 ans	1 584
	3 878 \$

1) Conformément aux dispositions de la ligne directrice du surintendant sur la suffisance des capitaux propres, tous les rachats sont assujettis à l'approbation des autorités de réglementation.

13. Capital-actions

Autorisé :

Un nombre illimité d'actions privilégiées et d'actions ordinaires sans valeur nominale.

Émis et entièrement libéré :

Au 31 octobre (en millions de dollars)	2002		2001		2000	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Actions privilégiées :						
Série 6 ¹⁾	–	– \$	12 000 000	300 \$	12 000 000	300 \$
Série 7 ²⁾	–	–	8 000 000	200	8 000 000	200
Série 8 ³⁾	9 000 000	225	9 000 000	225	9 000 000	225
Série 9 ⁴⁾	10 000 000	250	10 000 000	250	10 000 000	250
Série 10 ⁵⁾	–	–	–	–	7 100	–
Série 11 ⁶⁾	9 992 900	250	9 992 900	250	9 992 900	250
Série 12 ⁷⁾	12 000 000	300	12 000 000	300	12 000 000	300
Total émis par la Banque	40 992 900	1 025	60 992 900	1 525	61 000 000	1 525
Émises par la Société de placement hypothécaire Scotia ⁸⁾	250 000	250	250 000	250	250 000	250
Total des actions privilégiées ^{9) 10)}	41 242 900	1 275 \$	61 242 900	1 775 \$	61 250 000	1 775 \$
Actions ordinaires :						
En circulation au début de l'exercice	503 795 469	2 920 \$	497 964 733	2 765 \$	494 251 965	2 678 \$
Émises en vertu du Régime de dividendes et d'achat d'actions ¹¹⁾	84 577	4	1 086 522	47	1 200 368	40
Émises en vertu du Régime d'options d'achat d'actions (note 14)	3 550 454	97	4 744 214	108	2 512 400	47
Rachat aux fins d'annulation ¹²⁾	(3 308 600)	(19)	–	–	–	–
En circulation à la fin de l'exercice	504 121 900	3 002 \$	503 795 469	2 920 \$	497 964 733	2 765 \$
Total du capital – actions		4 277 \$		4 695 \$		4 540 \$

- 1) Les actions privilégiées de série 6 à dividende non cumulatif ont été rachetées le 29 octobre 2002. Ces actions comportaient un dividende trimestriel en espèces privilégié non cumulatif de 0,446875 \$ par action. Ces actions ont été rachetées à leur valeur nominale, de 25,00 \$ par action.
- 2) Les actions privilégiées de série 7 à dividende non cumulatif ont été rachetées le 29 juillet 2002. Ces actions donnaient droit à un dividende trimestriel en espèces privilégié non cumulatif de 0,44375 \$ par action. Ces actions ont été rachetées à un prix de 26,00 \$ par action, prix qui comprend une prime de 1,00 \$ par action.
- 3) Les actions privilégiées de série 8 à dividende non cumulatif donnent droit à un dividende trimestriel en espèces privilégié non cumulatif de 0,4375 \$ par action. La Banque compte racheter ces actions le 29 janvier 2003 à un prix de 26,00 \$ par action, prix qui comprend une prime de 1,00 \$ par action.
- 4) Les actions privilégiées de série 9 à dividende non cumulatif donnent droit à un dividende trimestriel en espèces privilégié non cumulatif de 0,421875 \$ par action. Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, les actions peuvent être rachetées en totalité ou en partie par la Banque à compter du 28 avril 2003, à des primes qui diminueront progressivement et moyennant leur paiement en espèces ou l'émission d'actions ordinaires. À compter du 27 octobre 2005, chaque action privilégiée de série 9 pourra être convertie au gré du porteur en actions ordinaires de la Banque, sous réserve du droit de la Banque de la racheter contre espèces ou de trouver d'autres acquéreurs, avant la date de conversion.
- 5) Les actions privilégiées de série 10 à dividende non cumulatif ont été rachetées le 26 avril 2001. Ces actions donnent droit à un dividende trimestriel en espèces privilégié non cumulatif de 0,02 \$. La Banque a racheté ces actions à leur valeur nominale, de 10,00 \$ l'action.
- 6) Les actions privilégiées de série 11 à dividende non cumulatif donnent droit à un dividende privilégié trimestriel en espèces non

cumulatif de 0,375 \$ par action. Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, la Banque pourra racheter les actions en totalité ou en partie à compter du 28 janvier 2004 moyennant un paiement en espèces ou l'émission d'actions ordinaires. À compter du 27 janvier 2006, chaque action privilégiée de série 11 pourra être convertie au gré du porteur en actions ordinaires de la Banque, sous réserve du droit de la Banque de la racheter contre espèces ou de trouver d'autres acquéreurs, avant la date de conversion.

- 7) Les actions privilégiées de série 12 à dividende non cumulatif donnent droit à un dividende trimestriel en espèces privilégié non cumulatif de 0,328125 \$ par action. Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, les actions pourront être rachetées en totalité ou en partie par la Banque à compter du 29 octobre 2013 à leur valeur nominale moyennant un paiement en espèces de 25,00 \$ par action, majoré des dividendes déclarés qui n'auront pas été versés à la date du rachat.
- 8) La Société de placement hypothécaire Scotia, filiale en propriété exclusive de la Banque, a émis des actions privilégiées de catégorie A qui donnent droit à un dividende en espèces privilégié non cumulatif de 32,85 \$ par action, payable semestriellement, s'il est déclaré et au moment où il le sera. Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, les actions privilégiées de catégorie A pourront, à compter du 31 octobre 2007, être rachetées en totalité moyennant un paiement en espèces par la Société de placement hypothécaire Scotia ou, au gré de la Banque, être échangées contre des actions ordinaires de la Banque. À compter du 31 octobre 2007, les actions privilégiées de catégorie A seront échangeables au gré du porteur en actions ordinaires de la Banque, sous réserve du droit de la Banque, avant la date de l'échange, de racheter au comptant ces actions ou de trouver d'autres acheteurs pour celles-ci. Dans certaines circonstances, les actions privilégiées de catégorie A de la Société de placement hypothécaire Scotia seront échangées d'office sans le consentement de leurs por-

teurs contre des actions privilégiées de série Z à dividende non cumulatif de la Banque, lesquelles seront assorties du même taux de dividende et de modalités de rachat similaires.

- 9) Le 4 avril 2000, Fiducie de Capital Scotia, fiducie d'investissement à capital fixe en propriété exclusive de la Banque, a émis 500 000 titres fiduciaires de la Banque Scotia – 2000-1 (« TFB Scotia »). Ces titres peuvent être échangés dans certains cas contre des actions privilégiées de série Y à dividende non cumulatif de la Banque.

Chaque TFB Scotia donne droit à un dividende semestriel en espèces fixe non cumulatif de 36,55 \$ par TFB Scotia.

Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, les TFB Scotia pourront être rachetés en totalité avant le 30 juin 2005 si certains changements sont apportés à l'impôt sur le capital ou au capital réglementaire ou à compter du 30 juin 2005, au gré de Fiducie de Capital Scotia. À compter du 30 juin 2011, les TFB Scotia pourront être échangés, au gré du porteur, contre des actions privilégiées de série Y à dividende non cumulatif de la Banque, sous réserve du droit de la Banque, avant la date de l'échange, de racheter ces titres au comptant ou de trouver d'autres acheteurs pour ceux-ci. Le taux de dividende de ces actions privilégiées de série Y à dividende non cumulatif serait équivalent au taux des distributions en espèces des TFB Scotia. Dans certaines circonstances, les TFB Scotia seront échangés d'office sans le consentement de leurs porteurs contre des actions privilégiées de série Y à dividende non cumulatif de la Banque. Se reporter à la note 11, Part des actionnaires sans contrôle dans les filiales.

- 10) Le 30 avril 2002, Fiducie de Capital Banque Scotia, fiducie d'investissement à capital variable en propriété exclusive de la Banque, a émis 750 000 titres fiduciaires de la Banque Scotia – Série 2002-1 (« TFB Scotia II »). Chaque TFB Scotia II donne droit à un dividende en espèces fixe non cumulatif de 33,13 \$ payable semestriellement. Le premier paiement de dividende a été effectué le 30 juin 2002 et s'élevait à 11,07 \$ par TFB Scotia II.

Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, les TFB Scotia II pourront être rachetés en totalité avant le 30 juin 2007 si certains changements sont apportés à l'impôt sur le capital ou au capital réglementaire ou à compter du 30 juin 2007, au gré de Fiducie de Capital Banque Scotia. Les

TFB Scotia II pourront être échangés en tout temps, au gré du porteur, contre des actions privilégiées de série W à dividende non cumulatif de la Banque. Les actions de série W donneront droit à un dividende en espèces semestriel de 0,53125 \$ par tranche de 25,00 \$ d'actions. Dans certaines circonstances, les TFB Scotia II seront échangés d'office sans le consentement de leurs porteurs contre des actions privilégiées de série X de la Banque. Les actions de série X donneront droit à un dividende non cumulatif en espèces semestriel de 0,70 \$ par tranche de 25,00 \$ d'actions. Voir la note 11, Part des actionnaires sans contrôle dans les filiales.

- 11) Au 31 octobre 2002, un total de 11 305 039 actions ordinaires ont été réservées pour émission future aux termes du Régime de dividendes et d'achat d'actions des actionnaires.
- 12) En janvier 2002, dans le cadre d'une offre publique de rachat ordinaire, la Banque a fait part de son intention de souscrire jusqu'à 10,0 millions d'actions ordinaires au cours de la période de douze mois se terminant le 20 janvier 2003. Durant l'exercice terminé le 31 octobre 2002, 3,3 millions d'actions ont été souscrites à un prix moyen de 49,90 \$.

RESTRICTIONS SUR LE PAIEMENT DE DIVIDENDES

Aux termes de la *Loi sur les banques*, il est interdit à la Banque de déclarer des dividendes sur ses actions ordinaires et privilégiées si une telle déclaration devait la placer en contravention des dispositions concernant la suffisance des capitaux propres, les liquidités ou toute autre directive de réglementation émanant de la *Loi sur les banques*. De plus, les dividendes ne pourront être versés sur les actions ordinaires que si les tous les dividendes auxquels les porteurs d'actions privilégiées ont droit sont payés ou s'il y a suffisamment de fonds réservés à cette fin.

Dans le cas où les dividendes en espèces applicables sur les TFB Scotia ou les TFB Scotia II ne sont pas versés à une date régulière, la Banque s'est engagée à ne pas déclarer de dividendes d'aucune sorte sur ses actions privilégiées ou ordinaires. Dans le même ordre d'idées, si la Banque ne déclare pas régulièrement des dividendes d'aucune sorte sur ses actions privilégiées ou ordinaires directement émises et en circulation, aucun dividende en espèces ne sera versé sur les TFB Scotia et les TFB Scotia II.

À l'heure actuelle, ces restrictions n'ont pas d'incidence sur le paiement des dividendes sur les actions ordinaires ou les actions privilégiées.

14. Rémunération à base d'actions

a) Régimes d'options d'achat d'actions

Aux termes du Régime d'options d'achat d'actions à l'intention des employés, des options visant l'achat d'actions ordinaires peuvent être octroyées à certains employés. Le prix de levée ne doit pas être inférieur au cours de clôture des actions ordinaires de la Banque à la Bourse de Toronto le dernier jour de bourse précédant la date de l'octroi. Les droits à ces options s'acquiescent graduellement sur une période de quatre ans et celles-ci peuvent être levées au plus tard 10 ans après la date d'octroi. Ces options expirent entre juin 2004 et juin 2012. Au total, 49 millions d'actions ont été réservées pour émission aux termes de ce régime, dont 15,2 millions d'actions ont été émises à la levée d'options, 27,1 millions d'actions

ont été réservées relativement aux options en cours, ce qui laisse 6,7 millions d'actions disponibles pour émission à titre d'options.

En 2001, a été approuvé un nouveau régime d'options d'achat d'actions à l'intention des administrateurs. Au total, 400 000 actions ordinaires ont été réservées pour émission aux termes de ce régime à des administrateurs qui ne sont pas des employés de la Banque. Les options peuvent être levées en totalité à la date de l'octroi et au plus tard entre mars et décembre 2011. À l'heure actuelle, 103 000 options sont en cours (63 000 en 2001) à un prix de levée moyen pondéré de 44,79 \$ (41,90 \$ en 2001). Jusqu'à ce jour, aucune option n'a été levée.

Voici un sommaire des activités intervenues dans le Régime d'options d'achat d'actions à l'intention des employés de la Banque :

	2002		2001		2000	
	Nombre d'options d'achat (en milliers)	Prix de levée moyen pondéré	Nombre d'options d'achat (en milliers)	Prix de levée moyen pondéré	Nombre d'options d'achat (en milliers)	Prix de levée moyen pondéré
Au 31 octobre						
Non levées au début de l'exercice	26 523	31,80 \$	25 321	27,51 \$	22 449	26,29 \$
Octroyées	4 470 ¹⁾	49,37	6 270	42,05	6 026	28,35
Levées	(3 550)	27,44	(4 744)	22,61	(2 512)	18,79
Confisquées/annulées	(330)	32,58	(324)	29,70	(642)	26,83
Non levées à la fin de l'exercice	27 113	35,25 \$	26 523	31,80 \$	25 321	27,51 \$
Pouvant être levées à la fin de l'exercice	13 775	30,24 \$	11 851	27,36 \$	11 401	23,98 \$
Réservées pour octroi	6 734		10 875		16 821	

1) En 2003, la Banque compte octroyer des droits à la plus-value d'actions aux termes de son régime d'options d'achat d'actions (la « composante DPV »). De même, cette composante DPV sera attribuée aux options d'achat d'actions octroyées aux employés en 2002 (voir la note 2).

Au 31 octobre 2002	Options non levées			Options pouvant être levées		
	Nombre d'options d'achat d'actions (en milliers)	Durée contractuelle moyenne pondérée résiduelle (en années)	Prix de levée moyen pondéré	Nombre d'options d'achat d'actions (en milliers)	Prix de levée moyen pondéré	
Fourchette des prix de levée						
13,25 \$ à 16,53 \$	1 732	3,3	15,89 \$	1 732	15,89 \$	
26,05 \$ à 35,10 \$	14 964	6,2	30,59 \$	10 674	31,06 \$	
42,05 \$ à 54,87 \$	10 417	8,6	45,17 \$	1 369	42,05 \$	
	27 113	6,9	35,25 \$	13 775	30,24 \$	

b) Régimes d'actionariat des employés

Les employés admissibles peuvent y cotiser jusqu'à concurrence d'un pourcentage déterminé de leur salaire ou d'un montant maximal, selon le moins élevé des deux, en vue de l'achat d'actions ordinaires de la Banque ou de dépôts auprès de la Banque. En général, la Banque verse de son côté la moitié des cotisations admissibles, qui ont été constatées dans le poste Salaires et prestations au personnel. En 2002, les cotisations de la Banque ont totalisé 23 millions de dollars (23 millions de dollars en 2001; 22 millions de dollars en 2000). Le fiduciaire des régimes utilise les cotisations pour acheter des actions ordinaires sur le marché libre et, par conséquent, l'appréciation ultérieure du cours des actions ne se traduit pas par une charge pour la Banque.

c) Autres régimes de rémunération à base d'actions

Les autres régimes de rémunération à base d'actions se fondent sur des unités d'actions dont les valeurs correspondent au cours des actions ordinaires de la Banque à la Bourse de Toronto. Ces unités, à l'exception des droits à la plus-value des actions, cumulent des équivalents de dividendes sous la forme d'unités supplémentaires basées sur les dividendes versés sur les actions ordinaires de la Banque. Les variations de la valeur des unités découlant des fluctuations du prix des actions de la Banque ont une incidence sur la charge de rémunération à base d'actions de la Banque. En 2002, les variations de l'obligation de la Banque à l'égard de ces unités ont totalisé 24 millions de dollars (18 millions de dollars en 2001; 52 millions de dollars en 2000) et ont été constatées au poste Salaires et prestations au personnel, déduction faite des éléments de couverture et autres éléments, à l'état consolidé des revenus. Voici une description de ces régimes :

DROITS À LA PLUS-VALUE DES ACTIONS

Les droits à la plus-value des actions sont octroyés en lieu et place d'options d'achat d'actions à certains employés résidant dans des pays dont les lois empêchent la Banque d'émettre des actions. L'acquisition des droits à la plus-value des actions de même que les modalités d'exercice sont analogues à ceux des options d'achat d'actions. Le coût des droits à la plus-value des actions est constaté en fonction de l'acquisition progressive des droits. Lorsqu'un droit à la plus-value des actions est exercé, la Banque verse au comptant le montant qui correspond à l'appréciation du

cours des actions ordinaires de la Banque depuis la date d'octroi. Au cours de l'exercice 2002, 1 166 922 droits à la plus-value des actions ont été octroyés (1 536 000 en 2001; 1 455 000 en 2000) et, au 31 octobre 2002, 5 909 593 droits à la plus-value des actions n'avaient pas été exercés (5 793 525 en 2001; 5 444 095 en 2000), desquels 2 599 212 étaient acquis (2 281 094 en 2001; 2 196 370 en 2000).

RÉGIME D'UNITÉS SOUS FORME D' ACTIONS À DIVIDENDE DIFFÉRÉ (UADD)

Aux termes du Régime UADD, des cadres dirigeants peuvent choisir de recevoir la totalité ou une partie des primes en espèces devant leur être versées en vertu du Programme d'intéressement des cadres (que la Banque inscrit au poste Salaires et prestations au personnel de l'état consolidé des revenus) en unités sous forme d'actions à dividende différé dont les droits sont acquis immédiatement. Les unités peuvent être rachetées uniquement lorsque le dirigeant cesse de travailler pour la Banque; elles doivent être rachetées en deçà de un an par la suite. Au 31 octobre 2002, 747 103 unités étaient en circulation (513 900 en 2001; 258 420 en 2000).

RÉGIME DE PARTICIPATION DIFFÉRÉE UNITÉS-ACTIONS À L'INTENTION DES ADMINISTRATEURS (PDUA)

Aux termes du Régime PDUA, les administrateurs externes de la Banque peuvent choisir de recevoir la totalité ou une partie de leurs honoraires pour l'exercice visé (que la Banque inscrit dans le poste Autres frais de l'état consolidé des revenus) sous forme de participation différée unités-actions dont les droits sont acquis immédiatement. Les unités peuvent être rachetées uniquement lorsque l'administrateur quitte volontairement son poste ou à sa retraite, et elles doivent être rachetées au plus tard le 31 décembre de l'exercice suivant celui où il a pris sa retraite ou a démissionné. Au 31 octobre 2002, 35 544 unités étaient en circulation (17 928 en 2001; néant en 2000).

RÉGIME DE SOUSCRIPTION D'UNITÉS D' ACTIONS SUBALTERNES (SUAS)

Aux termes du Régime SUAS, certains cadres dirigeants reçoivent une prime sous la forme d'unités d'actions subalternes dont les droits sont acquis après trois ans. La prime sous-jacente et la charge de rémunération à base d'actions sont constatées graduellement sur la période d'acquisition des droits de trois ans, et le paiement des unités aux employés est effectué à ce moment. Au 31 octobre 2002, 492 625 unités avaient été octroyées et étaient en circulation (150 947 en 2001; néant en 2000), dont aucune n'était acquise.

15. Impôts sur le revenu

Le 1^{er} novembre 2000, la Banque a adopté rétroactivement la méthode du report d'impôts variable, telle qu'elle a été établie par l'Institut Canadien des Comptables Agréés, sans retraitement des chiffres des exercices antérieurs. Au cours des exercices précédents, la Banque utilisait la méthode du report fixe, suivant laquelle les provisions pour impôts sur le revenu ou les recouvrements étaient comptabilisés dans l'exercice où le revenu ou la dépense était établi aux fins comptables, peu importe le moment où l'impôt y afférent

était de fait acquitté ou réglé. Les provisions pour impôts sur le revenu ou les recouvrements étaient calculés selon les taux d'imposition en vigueur au cours des exercices où étaient survenus des écarts et, de façon générale, ils n'étaient pas redressés pour tenir compte des taux d'imposition futurs. Un montant de 39 millions de dollars a été porté au débit du solde d'ouverture des bénéfices non répartis de l'exercice 2001, avec une diminution compensatoire des actifs d'impôts futurs.

ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DE LA PROVISION POUR IMPÔTS SUR LE REVENU

Pour l'exercice terminé le 31 octobre (en millions de dollars)

	2002	2001	2000
Charge d'impôts sur le revenu à l'état consolidé des revenus :			
Impôts exigibles	497 \$	768 \$	956 \$
Impôts futurs	104	108	34
	601	876	990
Charge d'impôts futurs à l'état consolidé des modifications survenues dans l'avoir des actionnaires relativement à des gains et pertes de change non réalisés et autres	4	(9)	9
Total de la charge d'impôts sur le revenu	605 \$	867 \$	999 \$
Impôts sur le revenu exigibles :			
Canada :			
Fédéral	148 \$	247 \$	405 \$
Provincial	70	152	220
Étranger	279	369	331
	497	768	956
Impôts futurs :			
Canada :			
Fédéral	13	61	28
Provincial	23	19	12
Étranger	72	19	3
	108	99	43
Total des impôts sur le revenu	605 \$	867 \$	999 \$

RAPPROCHEMENT AVEC LE TAUX RÉGLEMENTAIRE

L'impôt sur le revenu figurant à l'état consolidé des revenus diffère pour les raisons suivantes du montant que l'on aurait obtenu si l'on avait appliqué le taux combiné d'impôt sur le revenu fédéral et provincial réglementaire :

Pour l'exercice terminé le 31 octobre (en millions de dollars)	2002		2001		2000	
	Montant	Pourcentage de revenus avant impôts	Montant	Pourcentage de revenus avant impôts	Montant	Pourcentage de revenus avant impôts
Impôts sur le revenu au taux réglementaire	1 004 \$	38,4 %	1 309 \$	41,1 %	1 267 \$	42,5 %
Augmentation (diminution) des impôts sur le revenu imputable aux éléments suivants :						
Revenu des filiales, sociétés associées et succursales étrangères assujetti à un taux d'imposition moyen inférieur	(308)	(11,8)	(354)	(11,1)	(230)	(7,7)
Revenu non imposable provenant de valeurs mobilières	(128)	(4,9)	(107)	(3,4)	(96)	(3,2)
Incidence sur les impôts futurs des diminutions de taux d'imposition pratiquement en vigueur	30	1,2	90	2,8	–	–
Autres, montant net	3	0,1	(62)	(1,9)	49	1,6
Total des impôts sur le revenu et taux d'imposition effectif	601 \$	23,0 %	876 \$	27,5 %	990 \$	33,2 %

IMPÔTS FUTURS

Les actifs (passifs) d'impôts futurs qui résultent de l'incidence fiscale des écarts temporaires s'établissent comme suit :

Au 31 octobre (en millions de dollars)

	2002	2001
Provision pour créances irrécouvrables	598 \$	581 \$
Revenu reporté	149	174
Perte sur cession des activités d'une filiale	146	–
Valeurs mobilières	(128)	5
Locaux et matériel	(78)	(89)
Caisse de retraite	(124)	(121)
Autres	139	182
Impôts futurs nets ¹⁾	702 \$	732 \$

1) Les impôts futurs nets de 702 \$ (732 \$ en 2001) résultent d'actifs d'impôts futurs de 797\$ (824 \$ en 2001), moins des passifs d'impôts futurs de 95\$ (92 \$ en 2001).

Les revenus de certaines filiales étrangères sont assujettis à l'impôt uniquement lorsqu'ils sont rapatriés au Canada. Étant donné qu'aucun rapatriement n'est prévu dans un avenir prévisible, la Banque n'a constaté aucun passif d'impôts futurs. Si tous les revenus à distribuer

des filiales étrangères étaient rapatriés, les impôts à payer au 31 octobre 2002 s'établiraient environ à 463 millions de dollars (497 millions de dollars au 31 octobre 2001).

16. Avantages sociaux futurs

Le 1^{er} novembre 2000, la Banque a adopté une nouvelle norme comptable relative aux avantages sociaux futurs, établie par l'Institut Canadien des Comptables Agréés. Les avantages sociaux futurs des employés comprennent des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite, des avantages postérieurs à l'emploi et des absences et congés rémunérés.

Selon la nouvelle norme, la Banque doit constater les coûts et les obligations prévus pour les avantages complémentaires de retraite (tels les coûts des avantages au titre des soins de santé et des soins dentaires et de l'assurance-vie) à mesure que les employés acquièrent le droit à ces avantages au cours de leur carrière active, d'une manière similaire aux coûts d'un régime de retraite. Au cours des exercices précédents, ces coûts étaient imputés aux résultats au Voici un sommaire des principaux régimes de la Banque ¹⁾ :

	Régimes de retraite			Autres régimes	
	2002	2001	2000	2002	2001
Pour l'exercice terminé le 31 octobre (en millions de dollars)					
Variation des obligations au titre des prestations projetées					
Obligations au titre des prestations projetées au début de l'exercice	2 728 \$	2 257 \$	2 141 \$	526 \$	– \$
Ajustement relatif à l'adoption d'une nouvelle norme comptable	–	210	–	–	455
Coût des prestations gagnées au cours de l'exercice	85	77	70	23	19
Intérêts débiteurs afférents aux obligations au titre des prestations projetées	195	176	161	37	33
Cotisations des employés	8	9	7	–	–
Prestations versées	(126)	(117)	(110)	(31)	(29)
Perte actuarielle (gain)	5	106	(8)	27	42
Autres éléments	24	10	(4)	(10)	6
Obligations au titre des prestations projetées à la fin de l'exercice	2 919 \$	2 728 \$	2 257 \$	572 \$	526 \$
Variation de la juste valeur des actifs					
Juste valeur des actifs au début de l'exercice	3 548 \$	3 406 \$	2 916 \$	75 \$	– \$
Ajustement relatif à l'adoption d'une nouvelle norme comptable	–	154	–	–	70
Rendement réel des actifs	(41)	87	589	1	4
Cotisations de l'employeur	13	13	9	20	19
Cotisations des employés	8	9	7	–	–
Prestations versées	(126)	(117)	(110)	(20)	(18)
Autres éléments	(10)	(4)	(5)	–	–
Juste valeur des actifs à la fin de l'exercice	3 392 ²⁾ \$	3 548 ²⁾ \$	3 406 ²⁾ \$	76 \$	75 \$
Situation de capitalisation					
Excédent de la juste valeur des actifs sur les obligations au titre des prestations projetées à la fin de l'exercice (insuffisance)	473 \$	820 \$	1 149 \$	(496) \$	(451) \$
Perte actuarielle nette non constatée (gain)	625	301	(797)	76	48
Coûts au titre des services passés non constatés	28	7	62	(8)	–
Obligation transitoire non constatée (actif)	(589)	(641)	(10)	329	354
Provision pour moins-value	(133)	(109)	(82)	–	–
Autres éléments	3	3	–	8	7
Charge au titre des prestations payées d'avance (à payer) à la fin de l'exercice	407 \$	381 \$	322 \$	(91) \$	(42) \$
Charge de l'exercice au titre des prestations					
Coût des prestations gagnées au cours de l'exercice	85 \$	77 \$	70 \$	23 \$	19 \$
Intérêts débiteurs afférents aux obligations au titre des prestations projetées	195	176	161	37	33
Rendement prévu des actifs	(275)	(280)	(198)	(5)	(5)
Obligation transitoire constatée (actif)	(45)	(45)	(2)	24	24
Provision pour moins-value constituée à l'égard de la charge au titre des prestations payée d'avance	24	27	42	–	–
Autres éléments	2	(1)	(16)	1	–
Charge au titre des prestations (revenu)	(14) \$	(46) \$	57 \$	80 \$	71 \$
Moyenne pondérée des hypothèses à la fin de l'exercice (%)					
Taux d'actualisation au début de l'exercice	6,75	7,00	7,50	6,75	7,00
Taux d'actualisation à la fin de l'exercice	7,00	6,75	7,50	7,00	6,75
Taux de rendement à long terme prévu des actifs	7,50	8,00	7,50	7,50	7,50
Taux de croissance de la rémunération future	3,90	3,90	4,15	3,90	3,90

1) Les informations ci-dessus ne tiennent pas compte d'autres régimes gérés par des filiales de la Banque dont l'importance est jugée négligeable.

2) La juste valeur des actifs placés dans des actions ordinaires de la Banque s'établit à 360 \$ (372 \$ en 2001; 308 \$ en 2000).

Dans le calcul de la charge au titre des prestations pour 2002, on suppose que les coûts des soins de santé augmentent à un taux de 9 % (10 % en 2001). Ce taux diminue chaque année de 0,75 % (1 % en 2001), jusqu'à un plancher de 4,5 % (4,5 % en 2001). Pour 2002, le taux prévu pour l'évolution des coûts des soins dentaires est de 4,85 % (5 % en 2001). Ce taux diminue chaque année de 0,15 % (0,15 % en 2001), jusqu'à un plancher de 3,5 % (3,5 % en 2001).

Une augmentation de un point de pourcentage des taux tendanciel du coût présumé des soins de santé et des soins dentaires aurait donné lieu à une hausse de 3 millions de dollars des coûts des prestations pour 2002 et de 63 millions de dollars de l'obligation à la fin de l'exercice.

moment où ils étaient engagés par la Banque. La nouvelle norme prescrit également l'utilisation des taux actuels du marché pour l'estimation de la valeur actualisée des obligations au titre des avantages sociaux futurs, alors que, précédemment, un taux estimatif à long terme était utilisé pour établir la valeur actuelle des obligations au titre des avantages de retraite.

La nouvelle norme comptable a été adoptée prospectivement, la date de transition ayant été fixée au 1^{er} novembre 2000. Le montant net de l'actif de transition réduira les frais afférents aux avantages de retraite à l'état consolidé des revenus, à mesure qu'il sera comptabilisé sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des employés, qui est d'environ 14 à 18 ans.

Les obligations au titre des prestations projetées des régimes de retraite comprenaient à la fin de 2002 un montant de 164 millions de dollars (146 millions de dollars en 2001) relativement à des arrangements de retraite supplémentaires non capitalisés.

Une diminution de un point de pourcentage du taux d'actualisation présumé ou du taux de rendement présumé de l'actif des principaux régimes de retraite donnerait lieu à des charges de rémunération supplémentaires respectives de 45 millions de dollars et 32 millions de dollars pour la Banque. Une augmentation de 0,25 % du taux de rémunération futur présumé donnerait lieu à une charge de rémunération supplémentaire de 5 millions de dollars pour la Banque.

17. Revenu net par action ordinaire

Le revenu net de base par action ordinaire est obtenu en divisant le revenu net revenant aux porteurs d'actions ordinaires indiqué à l'état consolidé des revenus par le nombre moyen quotidien d'actions ordinaires en circulation. Le revenu net dilué par action ordinaire reflète l'effet de dilution éventuel des options d'achat d'actions octroyées en vertu du Régime d'options d'achat d'actions de la Banque, suivant les modalités de la méthode du rachat d'actions.

18. Opérations entre apparentés

Dans le cours normal de ses activités, la Banque offre à ses sociétés associées les services bancaires habituels à des conditions analogues

19. Résultats d'exploitation sectoriels

La Banque Scotia est une institution de services financiers diversifiée qui offre une vaste gamme de produits et de services financiers à ses clientèles privée, commerciale et grandes entreprises dans le monde entier. La Banque se divise en trois principales unités d'exploitation, à savoir : Opérations canadiennes, Opérations internationales et Scotia Capitaux.

La division Opérations canadiennes, y compris Gestion de patrimoine, fournit un vaste étalage de services bancaires du type Clientèles privée et commerciale par l'intermédiaire de ses succursales et de ses circuits de distribution électronique tant aux particuliers qu'aux petites et moyennes entreprises canadiennes. Les services de détail se composent de prêts aux particuliers et de prêts hypothécaires, de services de cartes de débit et de crédit, d'opérations sur comptes de dépôt dans des comptes d'épargne, de chèque et de retraite, de services de fiducie personnelle, de courtage au détail, d'opérations dans des sociétés de placement à capital variable et de services d'opérations. Outre les services de crédit, les clients de la division commerciale bénéficient de services de dépôt et de gestion de trésorerie.

La division Opérations internationales fournit des services bancaires de détail et des services commerciaux par l'intermédiaire de ses succursales, filiales et sociétés étrangères affiliées. Les produits, services et circuits offerts sont généralement les mêmes que ceux de la division Opérations canadiennes.

Scotia Capitaux est en somme une banque d'investissement intégrée qui veille à combler les besoins de sa clientèle en matière de services de crédit, sur les marchés financiers et en matière de gestion des risques dans le cadre des relations que la Banque entretient dans le monde entier avec des sociétés et des institutions financières d'envergure ainsi qu'avec des administrations publiques de pays

Les actions privilégiées convertibles n'ont pas été prises en compte dans le calcul du revenu dilué par action, du fait que la Banque peut les racheter avant la date de conversion moyennant un paiement en espèces.

à celles qui s'appliquent à des tiers.

importants. On retrouve parmi les services offerts des services de crédit et des services connexes, le placement de titres (obligations et actions), change de devises, produits dérivés, produits de métaux précieux et services consultatifs financiers. De même, elle mène des activités de négociation pour son propre compte et gère le financement à court terme de la Banque.

L'autre catégorie représente des unités d'exploitation de moindre envergure comprenant la division Trésorerie de groupe et d'autres postes se rapportant au siège social qui ne sont pas ventilés à une unité d'exploitation.

Les résultats de ces divisions se fondent sur les systèmes de rapports financiers internes de la Banque. Les conventions comptables qu'appliquent ces divisions sont généralement les mêmes que celles qui sont suivies dans la préparation des états financiers consolidés, ainsi qu'il en est fait mention à la note 1. La seule différence significative en matière de mesure comptable revient à la majoration du revenu net d'intérêts exempt d'impôts pour le porter à une valeur analogue à celle qu'il aurait avant impôts dans le cas des divisions en cause.

À cause de la complexité de la Banque, il a fallu recourir à diverses estimations et à diverses méthodes de ventilation dans la préparation des renseignements financiers afférents aux divisions. Les éléments d'actif et de passif sont établis aux fins des prix de cession interne aux prix du marché de gros, et les charges du siège social sont réparties entre chacune des divisions en fonction de l'utilisation. De même, le capital est réparti entre les divisions selon une méthode établie en fonction du risque. Les opérations conclues entre les divisions sont inscrites dans les résultats de chacune d'elles comme si elles avaient été conclues avec un tiers et, de ce fait, sont éliminées de la consolidation.

Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2002

(en millions de dollars)

Selon la matière imposable

	Opérations canadiennes	Opérations internationales	Scotia Capitaux	Autres ¹⁾	Total
Revenu d'intérêts net	3 405 \$	2 225 \$	1 615 \$	(570) \$	6 675 \$
Provision pour créances irrécouvrables	(282)	(523)	(1 247)	23	(2 029)
Autres revenus	1 599	678	1 255	410	3 942
Revenu d'intérêts net et autres revenus	4 722	2 380	1 623	(137)	8 588
Amortissement des immobilisations	(159)	(80)	(27)	(5)	(271)
Autres frais autres que d'intérêts	(2 794)	(2 016)	(995)	102	(5 703)
Revenu avant ce qui suit :	1 769	284	601	(40)	2 614
Provision pour impôts sur le revenu	(627)	(5)	(221)	252	(601)
Part des actionnaires sans contrôle dans le revenu net des filiales	—	(154)	—	(62)	(216)
Revenu net	1 142 \$	125 \$	380 \$	150 \$	1 797 \$
Total de l'actif moyen (en milliards de dollars)	93 \$	58 \$	124 \$	22 \$	297 \$

Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2001
(en millions de dollars)

Selon la matière imposable	Opérations canadiennes	Opérations internationales	Scotia Capitaux	Autre ¹⁾	Total
Revenu d'intérêts net	3 135 \$	2 020 \$	1 598 \$	(553) \$	6 200 \$
Provision pour créances irrécouvrables	(283)	(250)	(754)	(138)	(1 425)
Autres revenus	1 582	691	1 196	602	4 071
Revenu d'intérêts net et autres revenus	4 434	2 461	2 040	(89)	8 846
Amortissement des immobilisations et de l'écart d'acquisition	(139)	(76)	(22)	(58)	(295)
Autres frais autres que d'intérêts	(2 808)	(1 594)	(962)	(3)	(5 367)
Revenu avant ce qui suit :	1 487	791	1 056	(150)	3 184
Provision pour impôts sur le revenu	(527)	(200)	(370)	221	(876)
Part des actionnaires sans contrôle dans le revenu net des filiales	–	(102)	–	(37)	(139)
Revenu net	960 \$	489 \$	686 \$	34 \$	2 169 \$
Total de l'actif moyen (en milliards de dollars)	90 \$	47 \$	115 \$	20 \$	272 \$

Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2000

Selon la matière imposable	Opérations canadiennes	Opérations internationales	Scotia Capitaux	Autre ¹⁾	Total
Revenu d'intérêts net	2 932 \$	1 371 \$	1 385 \$	(489) \$	5 199 \$
Provision pour créances irrécouvrables	(210)	(185)	(412)	42	(765)
Autres revenus	1 706	451	1 001	507	3 665
Revenu d'intérêts net et autres revenus	4 428	1 637	1 974	60	8 099
Amortissement des immobilisations et de l'écart d'acquisition	(168)	(58)	(24)	(45)	(295)
Autres frais autres que d'intérêts	(2 804)	(999)	(885)	(136)	(4 824)
Revenu avant ce qui suit :	1 456	580	1 065	(121)	2 980
Provision pour impôts sur le revenu	(574)	(173)	(415)	172	(990)
Part des actionnaires sans contrôle dans le revenu net des filiales	–	(43)	–	(21)	(64)
Revenu net	882 \$	364 \$	650 \$	30 \$	1 926 \$
Total de l'actif moyen (en milliards de dollars)	89 \$	31 \$	101 \$	18 \$	239 \$

1) Comprend les revenus provenant de toutes les autres unités d'exploitation de moindre importance qui sont de 243 \$ en 2002 (359 \$ en 2001; 356 \$ en 2000) et le revenu net de 147 \$ en 2002 (210 \$ en 2001; 193 \$ en 2000). Comprend également les redressements du siège social, tels que l'élimination de la majoration du revenu exempt d'impôt déclarée dans le revenu d'intérêts net et la provision pour impôts sur le revenu, les augmentations de la provision générale, les écarts entre les montants réels des coûts engagés et imputés aux unités d'exploitation et l'incidence des titrisations.

Le tableau suivant présente un résumé des résultats financiers de la Banque par secteur géographique. Les revenus et frais qui n'ont pas été réaffectés à des secteurs d'activité d'exploitation bien précis sont pris en compte dans le poste Redressements du siège social.

SECTEUR GÉOGRAPHIQUE ¹⁾

Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2002
(en millions de dollars)

	Canada	États-Unis	Autres pays	Total
Revenu d'intérêts net	3 798 \$	748 \$	2 545 \$	7 091 \$
Provision pour créances irrécouvrables	(319)	(1 131)	(602)	(2 052)
Autres revenus	2 338	475	846	3 659
Frais autres que d'intérêts	(3 527)	(324)	(2 263)	(6 114)
Provision pour impôts sur le revenu	(668)	89	(55)	(634)
Part des actionnaires sans contrôle dans le revenu net des filiales	–	–	(154)	(154)
Revenu	1 622 \$	(143) \$	317 \$	1 796 \$
Redressements du siège social				1
Revenu net				1 797 \$
Total de l'actif moyen (en milliards de dollars)	165 \$	44 \$	83 \$	292 \$
Redressements du siège social				5
Total de l'actif moyen y inclus les redressements du siège social				297 \$

Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2001
(en millions de dollars)

	Canada	États- Unis	Autres pays	Total
Revenu d'intérêts net	3 580 \$	721 \$	2 298 \$	6 599 \$
Provision pour créances irrécouvrables	(306)	(686)	(295)	(1 287)
Autres revenus	2 383	493	860	3 736
Frais autres que d'intérêts	(3 488)	(297)	(1 856)	(5 641)
Provision pour impôts sur le revenu	(667)	(64)	(229)	(960)
Part des actionnaires sans contrôle dans le revenu net des filiales	—	—	(102)	(102)
Revenu	1 502 \$	167 \$	676 \$	2 345 \$
Redressements du siège social				(176)
Revenu net				2 169 \$
Total de l'actif moyen (en milliards de dollars)	152 \$	44 \$	72 \$	268 \$
Redressements du siège social				4
Total de l'actif moyen y inclus les redressements du siège social				272 \$

Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2000
(en millions de dollars)

	Canada	États- Unis	Autres pays	Total
Revenu d'intérêts net	3 282 \$	651 \$	1 588 \$	5 521 \$
Provision pour créances irrécouvrables	(243)	(308)	(256)	(807)
Autres revenus	2 407	469	588	3 464
Frais autres que d'intérêts	(3 455)	(287)	(1 229)	(4 971)
Provision pour impôts sur le revenu	(682)	(217)	(176)	(1 075)
Part des actionnaires sans contrôle dans le revenu net des filiales	—	—	(43)	(43)
Revenu	1 309 \$	308 \$	472 \$	2 089 \$
Redressements du siège social				(163)
Revenu net				1 926 \$
Total de l'actif moyen (en milliards de dollars)	143 \$	39 \$	54 \$	236 \$
Redressements du siège social				3
Total de l'actif moyen y inclus les redressements du siège social				239 \$

1) Les revenus sont attribués aux pays en fonction de l'endroit où les services sont rendus ou bien où les éléments d'actif sont inscrits.

20. Engagements et passif éventuel

a) Engagements de crédit indirects

Dans le cours normal des activités, divers engagements de crédit indirects sont en cours et ne sont pas reflétés dans les états financiers consolidés. Ces engagements peuvent prendre diverses formes, notamment :

- des garanties et lettres de crédit de soutien, qui représentent un engagement irrévocable d'effectuer les paiements d'un client qui ne pourrait respecter ses obligations financières ou ses engagements contractuels;
- des lettres de crédit documentaires et lettres de crédit commerciales, en vertu desquelles la Banque s'engage à honorer les traites présentées par un tiers après l'exécution de certaines activités;
- des engagements de crédit, qui représentent une promesse de la

Banque de rendre disponible, à certaines conditions, un crédit, soit sous forme de prêt ou d'autres instruments de crédit d'un montant et d'une durée déterminés;

- le prêt de valeurs mobilières lorsque la Banque, à titre de mandant ou de mandataire, consent à prêter à un tiers des valeurs mobilières. L'emprunteur doit garantir le prêt en tout temps, par l'affectation de biens suffisants;
- des engagements d'achat de valeurs mobilières en vertu desquels la Banque s'engage à financer des placements futurs.

Ces instruments financiers sont assujettis aux normes habituelles en matière de crédit, de contrôle financier et de contrôle du risque.

Le tableau ci-dessous donne une répartition détaillée des engagements de crédit indirects hors bilan de la Banque, représentés par les montants contractuels des engagements ou contrats s'y rattachant.

Au 31 octobre (en millions de dollars)	2002	2001
Garanties et lettres de crédit de soutien	16 198 \$	11 738 \$
Lettres de crédit documentaires et lettres de crédit commerciales	783	746
Engagements de crédit :		
Échéance initiale de un an ou moins	87 460	92 170
Échéance initiale de plus de un an	39 512	40 422
Prêts de valeurs mobilières	2 968	3 090
Engagements d'achat de valeurs mobilières	757	825
Total des engagements de crédit indirects hors bilan	147 678 \$	148 991 \$

b) Engagements en vertu de contrats de location et autres contrats à exécution différée

Les engagements futurs minimums au 31 octobre 2002 au titre de la location de bâtiments et de matériel en vertu de contrats à long terme non résiliables sont les suivants :

Pour l'exercice (en millions de dollars)	
2003	177 \$
2004	154
2005	120
2006	99
2007	71
2008 et par la suite	306
Total	927 \$

Les frais de location de bâtiments, déduction faite des revenus de sous-location, qui sont portés à l'état consolidé des revenus, s'élèvent à 192 millions de dollars (200 millions de dollars en 2001; 179 millions de dollars en 2000).

En outre, la Banque et ses filiales ont conclu certains contrats à exécution différée à long terme relativement à des services impartis.

c) Nantissement d'éléments d'actif

Dans le cours normal de ses activités, la Banque transporte des valeurs mobilières et d'autres éléments d'actif en nantissement d'éléments de passif. Le détail des éléments d'actif transportés en nantissement est fourni ci-dessous :

Au 31 octobre (en millions de dollars)	2002	2001
Éléments d'actif transportés en nantissement à :		
la Banque du Canada ¹⁾	80 \$	75 \$
des administrations publiques et des banques centrales étrangères ¹⁾	3 441	4 663
des systèmes de compensation et de paiement et des dépositaires ¹⁾	815	450
Éléments d'actif transportés en nantissement au titre d'opérations sur instruments dérivés cotés en bourse	93	117
Éléments d'actif donnés en gage à titre de garantie pour :		
des valeurs mobilières empruntées et prêtées	7 632	9 965
des obligations relatives à des actifs vendus en vertu d'ententes de rachat	31 881	30 627
des opérations hors cote sur produits dérivés	54	94
Autres	1	4
Total	43 997 \$	45 995 \$

1) Comprend les éléments d'actif transportés en nantissement aux fins d'une participation dans des systèmes de compensation et de paiement ainsi que de dépositaires, ou en vue d'un accès aux installations de banques centrales dans des territoires étrangers.

d) Litiges

La Banque et ses filiales font l'objet d'un certain nombre de poursuites et de procédures judiciaires qui découlent de leurs activités normales. La direction de la Banque estime que le règlement de ces

poursuites et procédures n'aura pas, dans l'ensemble, une incidence importante sur la situation financière de la Banque ni sur les résultats de son exploitation.

21. Instruments financiers

a) Juste valeur

La juste valeur correspond au montant estimatif de la contrepartie dont conviendraient deux parties informées et consentantes agissant en toute liberté; la meilleure indication de la juste valeur est le cours du marché, le cas échéant. Nombre des instruments financiers de la Banque n'ont pas débouché sur le marché. En conséquence, ces instruments ont été évalués à l'aide d'une technique d'actualisation ou d'une autre méthode d'évaluation et la valeur obtenue n'est pas nécessairement indicatrice du montant réalisable sur règlement immédiat des instruments. En outre, le calcul de la juste valeur estimative se fonde sur la situation du marché à un moment précis et peut ne pas refléter la juste valeur future.

La fluctuation des taux d'intérêt constitue la principale cause de la variation de la juste valeur des instruments financiers de la Banque. La plupart des instruments financiers de la Banque sont comptabilisés au coût historique, qui n'est pas rajusté pour tenir compte des augmentations ou des diminutions de la juste valeur découlant des fluctuations du marché, y compris des fluctuations des taux d'intérêt. La valeur comptable des instruments financiers détenus à des fins de négociation est continuellement rajustée en fonction de la juste valeur.

Le tableau suivant indique la juste valeur des instruments financiers et des instruments dérivés figurant au bilan de la Banque, établie à l'aide des méthodes d'évaluation et des hypothèses décrites ci-dessous. La juste valeur des éléments d'actif et de passif qui ne sont pas considérés comme des instruments financiers, comme les terrains, les bâtiments et le matériel, n'est pas présentée.

Au 31 octobre (en millions de dollars)	2002			2001		
	Juste valeur totale	Valeur comptable totale	Favorable/ (défavorable)	Juste valeur totale	Valeur comptable totale	Favorable/ (défavorable)
Actif :						
Liquidités	20 273 \$	20 273 \$	– \$	20 160 \$	20 160 \$	– \$
Valeurs mobilières	56 651	56 194	457 ¹⁾	54 242	53 284	958 ¹⁾
Prêts	185 842	185 671	171	177 195	175 432	1 763
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	8 399	8 399	–	9 301	9 301	–
Autres	4 730	4 730	–	4 359	4 359	–
Passif :						
Dépôts	196 467	195 618	(849)	187 570	186 195	(1 375)
Acceptations	8 399	8 399	–	9 301	9 301	–
Obligations relatives aux actifs vendus en vertu d'ententes de rachat	31 881	31 881	–	30 627	30 627	–
Obligations relatives aux valeurs vendues à découvert	8 737	8 737	–	6 442	6 442	–
Autres	14 519	14 519	–	13 938	13 938	–
Débitures subordonnées	4 036	3 878	(158)	5 555	5 344	(211)
Instruments dérivés (note 22)	717	998 ²⁾	(281)	945	987 ²⁾	(42)

1) Ne comprend pas des pertes réalisées sur valeurs mobilières et reportées de 264 \$ (283 \$ en 2001).

2) Ce montant représente un actif net.

La valeur comptable des actifs et des passifs financiers détenus à des fins autres que la négociation peut excéder leur juste valeur, principalement en raison de la fluctuation des taux d'intérêt. Dans ces cas, la Banque ne ramène pas la valeur comptable des actifs et passifs financiers à leur juste valeur, étant donné qu'elle entend conserver ces éléments jusqu'à leur échéance.

DÉTERMINATION DE LA JUSTE VALEUR

La juste valeur des instruments financiers figurant au bilan a été estimée d'après les méthodes et les hypothèses suivantes :

On présume que la juste valeur estimative des liquidités, des actifs acquis en vertu d'ententes de revente, des engagements de clients en contrepartie d'acceptations, des autres éléments d'actif, des obligations relatives aux actifs vendus en vertu d'ententes de rachat, des acceptations et des autres engagements est proche de leur valeur comptable puisqu'il s'agit d'éléments à court terme.

On présume que la juste valeur des valeurs mobilières est égale à leur valeur marchande estimative, comme il est décrit à la note 3. On suppose que la juste valeur des obligations liées aux titres vendus à découvert est égale à la valeur comptable de ces titres, du fait qu'ils sont inscrits à la valeur marchande. La valeur marchande est établie par référence aux cours du marché lorsqu'ils sont disponibles. S'il n'est pas facile d'obtenir le cours d'une valeur mobilière, on utilise comme référence la cote d'un titre similaire ou d'autres méthodes d'estimation.

La juste valeur estimative des prêts tient compte des variations du niveau général des taux d'intérêt depuis l'établissement des prêts. Les méthodes d'évaluation particulières qui ont été utilisées sont les suivantes:

- pour les prêts aux pays désignés à marché naissant, la juste valeur est établie d'après les cours du marché;
- pour les prêts à taux variable, on présume que la juste valeur est égale à la valeur comptable, car le taux d'intérêt sur ces prêts se rajuste automatiquement en fonction du marché;
- pour tous les autres prêts, la juste valeur est déterminée en actualisant les flux de trésorerie futurs prévus aux taux d'intérêt pratiqués sur le marché pour des prêts comportant des conditions et des risques similaires.

La juste valeur des dépôts payables à vue ou à préavis ou des dépôts à taux variable payables à une date déterminée est présumée être égale à leur valeur comptable. La juste valeur estimative des dépôts à taux fixe payables à une date déterminée est obtenue en actualisant les flux de trésorerie contractuels en fonction des taux d'intérêt pratiqués sur le marché pour des dépôts comportant des conditions et des risques similaires.

La juste valeur des débiteures subordonnées et des engagements de filiales, autres que des dépôts (inclus dans les autres engagements), est déterminée d'après les cours du marché pour des titres de créance comportant des conditions et des risques similaires.

b) Risque de taux d'intérêt

Le tableau ci-après présente un sommaire de la valeur comptable des instruments financiers figurant à l'actif, au passif et aux capitaux propres du bilan et des instruments financiers hors bilan afin d'établir le montant sensible aux variations de taux d'intérêt de la Banque à la date contractuelle d'échéance ou de révision des taux d'intérêt, selon celle qui est la plus rapprochée. À cette fin, des ajustements sont apportés pour tenir compte des remboursements de prêts hypothécaires et d'autres prêts d'après les tendances historiques et pour reclasser les instruments de négociation de la Banque dans la catégorie des instruments affichant une sensibilité immédiate aux variations de taux d'intérêt.

Au 31 octobre 2002 (en millions de dollars)	Sensibilité immédiate aux variations de taux ¹⁾	Moins de 3 mois	De 3 à 12 mois	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Insensibilité aux variations de taux d'intérêt	Total
Liquidités	2 350 \$	10 088 \$	3 784 \$	89 \$	– \$	3 962 \$	20 273 \$
Valeurs détenues aux fins de placement	803	2 678	2 665	6 584	4 872	4 000 ²⁾	21 602
Valeurs détenues aux fins de négociation	369	5 428	1 406	7 185	4 912	15 292	34 592
Prêts	27 728	88 012	20 702	46 124	2 485	620 ³⁾	185 671
Autres éléments d'actif	–	–	–	–	–	34 242 ⁴⁾	34 242
Total de l'actif	31 250	106 206	28 557	59 982	12 269	58 116	296 380
Dépôts	17 301	108 858	33 948	22 572	112	12 827	195 618
Obligations relatives aux actifs vendus en vertu d'ententes de rachat	–	30 817	1 064	–	–	–	31 881
Obligations relatives aux valeurs vendues à découvert	–	390	122	4 053	3 455	717	8 737
Débiteures subordonnées	–	–	1 438	800	1 640	–	3 878
Autres engagements	–	–	–	–	–	41 489 ⁴⁾	41 489
Avoir des actionnaires	–	–	–	–	–	14 777 ⁴⁾	14 777
Total du passif et de l'avoir des actionnaires	17 301	140 065	36 572	27 425	5 207	69 810	296 380
Montant au bilan sensible aux variations de taux d'intérêt	13 949	(33 859)	(8 015)	32 557	7 062	(11 694)	–
Montant hors bilan sensible aux variations de taux d'intérêt	–	17 810	(17 417)	(2 591)	2 198	–	–
Montant sensible aux variations de taux d'intérêt, en raison des révisions contractuelles	13 949	(16 049)	(25 432)	29 966	9 260	(11 694)	–
Redressement en fonction des révisions contractuelles	8 326	2 874	13 876	(11 385)	(5 325)	(8 366)	–
Montant global sensible aux variations de taux d'intérêt	22 275 \$	(13 175) \$	(11 556) \$	18 581 \$	3 935 \$	20 060 \$	– \$
Montant cumulatif sensible aux variations de taux d'intérêt	22 275	9 100	(2 456)	16 125	20 060	–	–
Au 31 octobre 2001							
Montant global sensible aux variations de taux d'intérêt	15 104 \$	(28 518) \$	(1 312) \$	25 919 \$	7 418 \$	(18 611) \$	– \$
Montant cumulatif sensible aux variations de taux d'intérêt	15 104	(13 414)	(14 726)	11 193	18 611	–	–

1) Correspond aux instruments financiers dont le taux d'intérêt varie en même temps que le taux sous-jacent, par exemple les prêts portant intérêt au taux préférentiel.

2) Comprend les instruments financiers comme les actions ordinaires, les actions privilégiées sans échéance déterminée et les actions de sociétés associées.

3) Comprend le montant net des prêts douteux et la provision générale.

4) Comprend les instruments non financiers.

Le tableau ci-après donne un aperçu des taux moyens effectifs des instruments financiers sensibles aux variations des taux d'intérêt figurant au bilan selon les dates contractuelles d'échéance ou de révision des taux d'intérêt, en prenant la date la plus proche. (Ces taux sont présentés avant et après le redressement au titre de l'incidence des instruments dérivés utilisés par la Banque aux fins de la gestion de l'actif et du passif.)

Taux moyens effectifs à la date contractuelle d'échéance ou de révision, selon la date la plus proche :

Au 31 octobre 2002	Sensibilité immédiate aux variations de taux	Non redressé				Total	Total redressé ¹⁾
		Moins de 3 mois	De 3 à 12 mois	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans		
Liquidités	5,8 %	3,0 %	3,4 %	1,8 %	– %	3,5 %	3,5 %
Valeurs détenues aux fins de placement ²⁾	3,4	5,5	5,1	6,3	6,3	5,9	5,8
Valeurs détenues aux fins de négociation	4,3	5,9	3,5	4,3	6,3	5,2	5,2
Prêts ³⁾	6,1	4,6	5,5	6,9	8,1	5,5	5,5
Dépôts ⁴⁾	2,1	2,5	2,9	4,7	5,8	2,8	2,8
Obligations relatives aux actifs vendus en vertu d'ententes de rachat ⁴⁾	–	3,7	4,6	–	–	3,7	3,7
Obligations relatives aux valeurs vendues à découvert	–	2,5	2,8	3,1	5,4	4,1	4,1
Débitures subordonnées ⁴⁾	–	–	5,3	6,7	6,7	6,2	4,6

Au 31 octobre 2001	Sensibilité immédiate aux variations de taux	Non redressé				Total	Total redressé ¹⁾
		Moins de 3 mois	De 3 à 12 mois	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans		
Liquidités	4,1 %	4,5 %	4,4 %	3,6 %	– %	4,4 %	4,4 %
Valeurs détenues aux fins de placement ²⁾	6,4	7,1	8,0	7,8	6,7	7,3	7,2
Valeurs détenues aux fins de négociation	8,3	8,3	2,6	4,9	6,0	6,3	6,3
Prêts ³⁾	8,4	5,4	6,4	7,4	7,8	6,7	6,7
Dépôts ⁴⁾	3,2	3,8	4,2	5,3	5,3	4,0	4,0
Obligations relatives aux actifs vendus en vertu d'ententes de rachat ⁴⁾	–	5,1	4,1	–	–	5,0	5,0
Obligations relatives aux valeurs vendues à découvert	–	2,5	2,2	3,3	5,2	4,3	4,3
Débitures subordonnées ⁴⁾	–	6,0	5,7	6,4	6,5	6,2	4,8

1) Redressé pour tenir compte de l'incidence des instruments dérivés connexes.

2) Le taux de rendement est fonction de la valeur comptable, déduction faite de la provision à l'égard des risques-pays, et des taux d'intérêt contractuels ou de dividende déclaré, rajustés pour tenir compte de l'amortissement des primes et des escomptes. Le taux de rendement des valeurs exonérées d'impôt n'a pas été rajusté en fonction du montant imposable équivalent.

3) Le taux de rendement est fonction de la valeur comptable, déduction faite de la provision pour créances irrécouvrables, et des taux d'intérêt contractuels, rajustés pour tenir compte de l'amortissement des revenus reportés.

4) Le taux de rendement est fonction de la valeur comptable et des taux d'intérêt contractuels.

c) Risque de crédit

Le tableau ci-après présente un sommaire de la répartition sectorielle du risque de crédit entre les entreprises et les administrations publiques avec lesquelles la Banque fait affaire, déduction faite de la provision pour créances irrécouvrables :

Au 30 septembre (en millions de dollars)	2002			2001	
	Prêts et acceptations ¹⁾	Instruments dérivés ²⁾	Autres risques ³⁾	Total	Total
Secteurs primaire et de la fabrication	26 219 \$	1 044 \$	4 543 \$	31 806 \$	34 477 \$
Secteurs commercial et du marchandisage	29 200	319	4 970	34 489	33 963
Secteur immobilier	3 379	35	795	4 209	4 001
Transports, communications et services publics	16 040	743	2 465	19 248	17 816
Banques et autres sociétés de services financiers	7 416	14 173	2 920	24 509	22 565
Administrations publiques et banques centrales à l'étranger	942	73	729	1 744	2 121
Administrations publiques canadiennes	379	1 039	66	1 484	1 735
Total	83 575 \$	17 426 \$	16 488 \$	117 489 \$	116 678 \$
Provision générale ^{2) 4)}				1 419	1 399
				116 070 \$	115 279 \$

1) Compte non tenu des actifs acquis en vertu d'ententes de revente.

2) Montant des instruments dérivés et de la provision générale au 31 octobre.

3) Comprend les garanties et les lettres de crédit.

4) La tranche restante de 56 \$ (76 \$ en 2001) de la provision générale de 1 475 \$ (1 475 \$ en 2001) s'applique aux prêts autres que les prêts aux entreprises et aux administrations publiques.

d) Couvertures d'anticipation

Dans le cours normal de ses activités, la Banque peut décider de couvrir des opérations anticipées comme des revenus et des frais futurs libellés en devises et des campagnes de dépôt prévues. Aux

31 octobre 2002 et 2001, aucune couverture d'anticipation importante n'était en cours.

22. Instruments dérivés

a) Montants nominaux de référence

Le tableau suivant indique les montants nominaux de référence globaux des instruments dérivés hors bilan non réglés par type et ventilés selon que la Banque les utilise comme instruments de négociation ou de gestion de l'actif et du passif (« GAP »). Les montants nominaux de référence de ces contrats représentent le volume d'instruments dérivés non réglés et non pas le gain ou la perte éventuel(le) afférent(e) au risque de marché ou au risque de crédit de ces instruments. Le montant nominal de référence représente le montant auquel un taux ou un prix est appliqué dans le but de déterminer les mouvements de fonds à échanger. Les autres marchés dérivés comprennent des instruments dérivés liés aux actions, aux métaux précieux autres que l'or, aux métaux communs et au crédit.

Au 31 octobre (en millions de dollars)	2002			2001		
	Négociation	GAP	Total	Négociation	GAP	Total
Contrats de taux d'intérêt						
Cotés en bourse :						
Contrats à terme	57 397 \$	12 239 \$	69 636 \$	75 455 \$	12 703 \$	88 158 \$
Options achetées	6 690	–	6 690	4 389	–	4 389
Options vendues	–	–	–	1 324	–	1 324
	64 087	12 239	76 326	81 168	12 703	93 871
Hors bourse :						
Contrats de garantie de taux d'intérêt	72 293	51 954	124 247	80 279	24 226	104 505
Swaps	440 096	97 699	537 795	423 261	90 824	514 085
Options achetées	39 336	1 114	40 450	43 981	2 369	46 350
Options vendues	50 842	51	50 893	55 444	704	56 148
	602 567	150 818	753 385	602 965	118 123	721 088
Total	666 654 \$	163 057 \$	829 711 \$	684 133 \$	130 826 \$	814 959 \$
Contrats de change et sur l'or						
Cotés en bourse :						
Contrats à terme	2 757 \$	– \$	2 757 \$	2 136 \$	– \$	2 136 \$
Options achetées	2	–	2	77	–	77
Options vendues	66	–	66	96	–	96
	2 825	–	2 825	2 309	–	2 309
Hors bourse :						
Au comptant et à terme	201 034	10 153	211 187	197 263	4 799	202 062
Swaps	42 402	11 551	53 953	39 261	10 936	50 197
Options achetées	4 128	–	4 128	4 597	–	4 597
Options vendues	4 078	–	4 078	4 464	–	4 464
	251 642	21 704	273 346	245 585	15 735	261 320
Total	254 467 \$	21 704 \$	276 171 \$	247 894 \$	15 735 \$	263 629 \$
Autres marchés dérivés						
Cotés en bourse						
	756 \$	– \$	756 \$	4 512 \$	– \$	4 512 \$
Hors bourse						
	29 063	6 023	35 086	17 142	4 723	21 865
Total	29 819 \$	6 023 \$	35 842 \$	21 654 \$	4 723 \$	26 377 \$
Total des montants nominaux de référence non réglés	950 940 \$	190 784 \$	1 141 724 \$	953 681 \$	151 284 \$	1 104 965 \$

b) Durée à courir d'ici l'échéance

Le tableau suivant présente un résumé de la durée à courir jusqu'à l'échéance du montant nominal de référence des instruments dérivés de la Banque par type.

Au 31 octobre 2002 (en millions de dollars)	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Contrats de taux d'intérêt				
Contrats à terme	53 652 \$	15 984 \$	– \$	69 636 \$
Contrats de garantie de taux d'intérêt	114 423	9 824	–	124 247
Swaps	235 950	230 768	71 077	537 795
Options achetées	21 003	24 112	2 025	47 140
Options vendues	22 649	24 945	3 299	50 893
	447 677	305 633	76 401	829 711
Contrats de change et sur l'or				
Contrats à terme	2 103	654	–	2 757
Au comptant et à terme	195 318	15 047	822	211 187
Swaps	13 204	28 976	11 773	53 953
Options achetées	2 891	1 239	–	4 130
Options vendues	2 893	1 251	–	4 144
	216 409	47 167	12 595	276 171
	22 036	13 453	353	35 842
Autres marchés dérivés				
Total	686 122 \$	366 253 \$	89 349 \$	1 141 724 \$

Au 31 octobre 2001 (en millions de dollars)	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Contrats de taux d'intérêt				
Contrats à terme	55 371 \$	32 787 \$	– \$	88 158 \$
Contrats de garantie de taux d'intérêt	101 242	3 263	–	104 505
Swaps	229 343	223 013	61 729	514 085
Options achetées	23 019	24 661	3 059	50 739
Options vendues	22 880	31 113	3 479	57 472
	431 855	314 837	68 267	814 959
Contrats de change et sur l'or				
Contrats à terme	1 648	488	–	2 136
Au comptant et à terme	188 396	13 064	602	202 062
Swaps	11 414	25 975	12 808	50 197
Options achetées	3 159	1 515	–	4 674
Options vendues	3 072	1 488	–	4 560
	207 689	42 530	13 410	263 629
	17 271	8 521	585	26 377
Autres marchés dérivés				
Total	656 815 \$	365 888 \$	82 262 \$	1 104 965 \$

c) Risque de crédit

Tout comme les éléments d'actif du bilan, les instruments dérivés sont exposés au risque de crédit, qui découle de la possibilité que les contreparties manquent à leurs obligations envers la Banque. Toutefois, bien que le risque de crédit relatif aux éléments d'actif du bilan corresponde au montant du capital, déduction faite de toute provision pour créances irrécouvrables applicable, le risque de crédit associé aux instruments dérivés ne correspond normalement qu'à une faible fraction du montant nominal de référence de l'instrument dérivé. De façon générale, les marchés dérivés exposent la Banque au risque de pertes sur créances si les variations des taux du marché influent négativement sur la position d'une contrepartie et si celle-ci manque à ses paiements. En conséquence, le risque de crédit associé aux instruments dérivés correspond à la juste valeur positive de l'instrument.

Les instruments dérivés négociés hors bourse présentent souvent un risque de crédit plus élevé que les instruments négociés en bourse.

La variation nette de la valeur des contrats négociés en bourse est normalement réglée chaque jour en espèces. Les parties à ces contrats consultent la bourse pour connaître le rendement du contrat.

La Banque s'efforce de limiter le risque de crédit en négociant avec des contreparties qu'elle considère solvables et elle gère le risque de crédit relatif aux instruments dérivés en appliquant le même processus d'évaluation et de gestion du risque de crédit que pour les éléments d'actif du bilan.

La Banque recherche activement des moyens de réduire le risque de pertes sur créances lié aux opérations sur les instruments dérivés. À cette fin, elle conclut notamment des accords généraux de compensation avec les contreparties. Le risque de crédit associé aux contrats favorables faisant l'objet d'un accord général de compensation n'est éliminé que dans la mesure où les contrats défavorables conclus avec la même contrepartie seront réglés après la réalisation des contrats favorables.

Le tableau suivant indique l'exposition de la Banque au risque de crédit associé aux instruments dérivés. Le montant exposé au risque de crédit (« MERC ») représente le coût de remplacement estimatif ou la juste valeur positive pour tous les contrats, compte non tenu de l'incidence de tout accord général de compensation ou de garantie conclu. Le MERC ne reflète pas les pertes réelles ou prévues.

Le risque de crédit équivalent (« RCÉ ») est le MERC auquel on ajoute un montant au titre du risque de crédit éventuel. Ce montant est obtenu à partir d'une formule prescrite par le surintendant dans sa ligne directrice sur la suffisance des capitaux propres. Le solde pondéré en fonction du risque correspond au RCÉ multiplié par les facteurs de risque de contrepartie énoncés dans cette ligne directrice.

Au 31 octobre (en millions de dollars)	2002				Solde pondéré en fonction du risque	2001	
	Montant nominal de référence	Montant exposé au risque de crédit (MERC) a)	Risque de crédit éventuel b)	Risque de crédit équivalent (RCÉ) a) + b)		Montant exposé au risque de crédit (MERC)	Solde pondéré en fonction du risque
Contrats de taux d'intérêt							
Contrats à terme	69 636 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Contrats de garantie de taux d'intérêt	124 247	71	44	115	22	155	32
Swaps	537 795	11 703	2 220	13 923	3 260	11 882	3 325
Options achetées	47 140	743	151	894	216	737	220
Options vendues	50 893	–	–	–	–	–	–
	<u>829 711</u>	<u>12 517</u>	<u>2 415</u>	<u>14 932</u>	<u>3 498</u>	<u>12 774</u>	<u>3 577</u>
Contrats de change et sur l'or							
Contrats à terme	2 757	–	–	–	–	–	–
Au comptant et à terme	211 187	2 810	2 547	5 357	1 557	2 516	1 523
Swaps	53 953	1 253	2 442	3 695	900	1 637	906
Options achetées	4 130	99	91	190	73	178	106
Options vendues	4 144	–	–	–	–	–	–
	<u>276 171</u>	<u>4 162</u>	<u>5 080</u>	<u>9 242</u>	<u>2 530</u>	<u>4 331</u>	<u>2 535</u>
Autres marchés dérivés	35 842	747	1 896	2 643	843	977	879
Total des instruments dérivés	<u>1 141 724 \$</u>	<u>17 426 \$</u>	<u>9 391 \$</u>	<u>26 817 \$</u>	<u>6 871 \$</u>	<u>18 082 \$</u>	<u>6 991 \$</u>
Moins : incidence des accords généraux de compensation		10 815	3 323	14 138	3 277	10 030	2 806
Total		<u>6 611 \$</u>	<u>6 068 \$</u>	<u>12 679 \$</u>	<u>3 594 \$</u>	<u>8 052 \$</u>	<u>4 185 \$</u>

d) Juste valeur

La juste valeur des instruments dérivés négociés en bourse se fonde sur les cours du marché, tandis que la juste valeur des instruments dérivés hors bourse est obtenue à partir de techniques de modélisation qui tiennent compte des prix actuellement pratiqués sur le marché, des prix contractuels des instruments sous-jacents, ainsi que de la valeur-temps et de la courbe de rendement ou de la volatilité de la position sous-jacente.

Les instruments dérivés utilisés aux fins de négociation doivent faire l'objet d'un redressement pour évaluation supplémentaire en fonction du portefeuille pour couvrir les risques futurs et les coûts connexes.

Le tableau suivant indique la juste valeur des instruments dérivés par type, ventilés selon que la Banque les utilise aux fins de négociation ou aux fins de gestion de l'actif et du passif (« GAP »).

Au 31 octobre (en millions de dollars)	2002		2002		2001	
	Juste valeur moyenne ¹⁾		Juste valeur à la fin de l'exercice		Juste valeur à la fin de l'exercice	
	Favorable	Défavorable	Favorable	Défavorable	Favorable	Défavorable
NÉGOCIATION						
Contrats de taux d'intérêt						
Contrats de garantie de taux d'intérêt	60 \$	35 \$	45 \$	29 \$	127 \$	100 \$
Swaps	8 668	8 044	10 725	9 646	10 323	9 555
Options	623	779	739	932	736	884
	9 351	8 858	11 509	10 607	11 186	10 539
Contrats de change et sur l'or						
Contrats à terme	3 242	2 880	2 686	2 324	2 492	2 075
Swaps	1 088	1 857	840	1 765	1 141	2 157
Options	144	134	99	105	178	157
	4 474	4 871	3 625	4 194	3 811	4 389
Autres marchés dérivés						
Juste valeur totale – négociation	14 561 \$	14 350 \$	15 821 \$	15 500 \$	15 886 \$	15 453 \$
GAP ²⁾						
Contrats de taux d'intérêt						
Contrats de garantie de taux d'intérêt			26 \$	45 \$	28 \$	53 \$
Swaps			978	795	1 559	1 254
Options			4	–	1	18
			1 008	840	1 588	1 325
Contrats de change et sur l'or						
Contrats à terme			124	52	24	19
Swaps			413	287	496	331
Options			–	–	–	–
			537	339	520	350
Autres marchés dérivés						
Juste valeur totale – GAP			60	30	88	9
			1 605 \$	1 209 \$	2 196 \$	1 684 \$
Juste valeur totale avant l'incidence des accords généraux de compensation, montant brut			17 426 \$	16 709 \$	18 082 \$	17 137 \$
Moins : incidence des accords généraux de compensation			10 815	10 815	10 030	10 030
Total			6 611 \$	5 894 \$	8 052 \$	7 107 \$

1) La juste valeur moyenne des instruments dérivés utilisés à des fins de négociation était comme suit pour l'exercice terminé le 31 octobre 2001 : favorable : 10 645 \$ et défavorable : 10 949 \$. Les montants de la juste valeur moyenne se fondent sur les soldes de fin de mois.

2) La juste valeur de ces instruments dérivés neutralise en totalité ou en partie les variations de la juste valeur des instruments financiers connexes figurant au bilan.

23. Charges liées à l'Argentine

En raison de la gravité de la crise politique et économique qui touche l'Argentine, une importante provision pour créances irrécouvrables et autres charges a été constituée au cours du premier trimestre de 2002 à l'égard des activités de la Banque dans Scotiabank Quilmes et du risque outre-frontière auquel la Banque se trouve exposée en Argentine.

En septembre 2002, Scotiabank Quilmes a cessé ses activités après avoir mis la dernière main à des ententes qu'elle a conclues avec les autorités financières argentines et autres institutions du secteur privé. Conformément à ces ententes, certains dépôts ont été transférés au gouvernement de même qu'un montant équivalent

sous forme de prêt consenti à un État souverain. Le reste des actifs ou des obligations a été soit assumé par d'autres institutions financières locales, soit transféré à une fiducie de liquidation argentine.

Postérieurement à ces événements, étant donné que la Banque n'exerçait plus aucun contrôle sur Scotiabank Quilmes, elle a cessé de consolider le reste des actifs et des obligations ainsi que les résultats d'exploitation. Parallèlement, une perte sur cession a été imputée au poste Frais autres que d'intérêts à l'état consolidé des revenus dans le secteur international. En outre, la Banque a enregistré un recouvrement d'impôts relativement à la cession de son placement dans Scotiabank Quilmes.

On trouvera dans le tableau ci-dessous l'information sur la provision et les charges globales inscrites à l'égard des activités de la Banque dans Scotiabank Quilmes et à l'égard des actifs à risque outre-frontière lié à l'Argentine :

(en millions de dollars)	2002	2001
Provision pour créances irrécouvrables	454 \$	50 \$
Autres revenus :		
Perte sur valeurs mobilières	20	40
Services bancaires d'investissement	(4)	–
Autres ¹⁾	87	10
Frais autres que d'intérêts :		
Perte sur cession des activités d'une filiale ²⁾	237	–
Total de la provision et des charges avant les impôts sur le revenu	794	100
Provision pour impôts sur le revenu (recouvrement)	(254)	(38)
Total	540 \$	62 \$

- 1) Tient compte de la « pesofication » (par « pesofication », on entend les effets de la conversion en pesos argentins d'actifs et d'engagements libellés en dollars US à des taux différents et extérieurs au marché, tel que prescrit par le gouvernement argentin).
- 2) La perte sur cession des activités d'une filiale est présentée déduction faite d'un gain de change de 95 \$, qui a été transféré des bénéfices non répartis. Ce gain de change annule principalement la perte de change découlant de la dévaluation du peso argentin au titre de la provision sur créances irrécouvrables constituée au cours du premier trimestre de 2002.

24. Acquisition d'une filiale

GRUPO FINANCIERO SCOTIABANK INVERLAT, MEXIQUE

Le 30 novembre 2000, la Banque a porté de 10 % à 55 % sa participation avec droit de vote dans Grupo Financiero Scotiabank Inverlat (« Inverlat ») au Mexique. Le prix d'acquisition de la participation additionnelle de 45 % s'établissait à 184 millions de dollars US, et se composait de 144 millions de dollars US de débentures convertibles achetées en 1996 et d'un paiement en espèces de 40 millions de dollars US effectué par la Banque. Le prix d'acquisition total pour

l'ensemble de la participation de 55 % s'élevait à 215 millions de dollars US (320 millions de dollars). Inverlat se divise en trois unités d'exploitation principales : des services bancaires complets, une maison de courtage et un bureau de change. Les résultats d'Inverlat ont été inclus dans le revenu de la Banque depuis son acquisition. Cette acquisition a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition.

Cette acquisition est résumée dans le tableau ci-dessous :

(en millions de dollars)		
Actifs identifiables acquis :		
Encaisse et dépôts à d'autres banques	1 812 \$	
Valeurs mobilières	3 322	
Prêts	5 800	
Actifs acquis en vertu d'ententes de revente	4 749	
Actifs incorporels	18	
Autres actifs	1 196	
		16 897 \$
Moins le passif pris en charge :		
Dépôts	8 059 \$	
Obligations relatives aux actifs vendus en vertu d'ententes de rachat	7 435	
Autres engagements	858	
Part des actionnaires sans contrôle dans la filiale	303	
		16 655
Actifs nets identifiables acquis		242
Écart d'acquisition		78
Total de la contrepartie d'achat		320 \$

Au cours de 2002, la Banque a constaté un actif d'impôts futurs de 37 millions de dollars, relativement à la constatation d'un report de perte prospectif avant l'acquisition d'Inverlat, qui n'avait pas été

comptabilisé dans le cadre de la répartition du prix d'acquisition dont il est fait mention ci-dessus. Cet avantage a été porté en diminution de l'écart d'acquisition d'un montant équivalent (voir la note 7).

25. Vente de services

Le 31 octobre 2002, la Banque a vendu à Paymentech Canada ses services de point de vente de cartes à puce destinés aux commerçants. Cette vente incluait également des services de paiement par carte de débit ou de crédit ainsi que des programmes de cartes à puce offerts aux commerçants dans l'ensemble du pays. Par suite

de cette opération, un gain de 99 millions de dollars, déduction faite des frais connexes, a été imputé au poste Autres revenus sous la rubrique Autres, à l'état consolidé des revenus. Sous réserve de certaines conditions et normes de rendement, des revenus additionnels pourraient être gagnés au cours des périodes futures.

26. Rapprochement entre les principes comptables généralement reconnus du Canada et ceux des États-Unis

Les états financiers consolidés de la Banque ont été dressés conformément aux PCGR canadiens, ainsi qu'aux exigences du surintendant des institutions financières du Canada en matière de

comptabilité. Les principaux écarts entre les PCGR canadiens et américains ayant une incidence sur les états financiers consolidés sont les suivants :

Rapprochement du revenu net et de l'avoir des actionnaires

Pour l'exercice terminé le 31 octobre (en millions de dollars)	Revenu net			Avoir des actionnaires		
	2002	2001 ¹⁾	2000 ¹⁾	2002	2001 ¹⁾	2000 ¹⁾
Revenu net et avoir des actionnaires, selon les PCGR canadiens	1 797 \$	2 169 \$	1 926 \$	14 777 \$	14 608 \$	12 975 \$
Avantages sociaux futurs a)	3	(2)	39	(25)	(12)	(10)
Coûts de restructuration b)	(9)	(5)	(59)	30	39	44
Cessions de prêts c)	(55)	(1)	69	79	134	135
Instruments dérivés et activités de couverture d)						
Écart transitoire	–	101	–	124	124	–
Rajustements à l'exercice à l'étude	(347)	25	(11)	(377)	(78)	(11)
Pertes non réalisées sur titres reclassés aux fins de négociation d)	(24)	(4)	–	(28)	(4)	–
Conversion de prêts en titres d'emprunt e)	18	25	(13)	14	52	77
Gains et pertes non réalisés sur les valeurs mobilières destinées à la vente e)	(229)	–	–	151	669	778
Coûts de développement de logiciels f)	22	27	47	96	74	47
Quote-part du revenu net des filiales dévolue aux actionnaires sans contrôle g)	(16)	(16)	(16)	(250)	(250)	(250)
Écart d'acquisition et autres actifs incorporels h)	(76)	–	–	–	–	–
Incidence fiscale des écarts mentionnés ci-dessus	203	(62)	(25)	(13)	(315)	(466)
Impôts futurs i)	(13)	(20)	(28)	(13)	–	(19)
Revenu net et avoir des actionnaires, selon les PCGR américains	1 274 \$	2 237 \$	1 929 \$	14 565 \$	15 041 \$	13 300 \$
Dividendes versés sur les actions privilégiées	(96)	(99)	(99)			
Revenu net revenant aux porteurs d'actions ordinaires, selon les PCGR américains	1 178 \$	2 138 \$	1 830 \$			
Revenu net par action ordinaire, selon les PCGR américains (en dollars) :						
De base	2,34 \$	4,27 \$	3,69 \$			
Dilué	2,30 \$	4,20 \$	3,65 \$			

1) Redressé pour tenir compte de l'écart au titre des PCGR américains relativement à la provision pour moins-value au titre des prestations de retraite [voir a)].

a) Avantages sociaux futurs

En date du 1^{er} novembre 2000, la Banque a adopté prospectivement une nouvelle norme comptable canadienne relative aux avantages sociaux futurs et aux termes de laquelle l'actif transitoire net est imputé aux revenus calculés selon les PCGR canadiens à titre de réduction de la charge au titre des prestations sur le reste de la durée moyenne estimative des années de service des employés, soit environ de 14 à 18 ans. Cette norme comptable est maintenant pratiquement conforme aux PCGR américains. Avant l'adoption de cette nouvelle norme comptable canadienne, les prestations complémentaires de retraite et les prestations postérieures à l'emploi étaient imputées aux revenus lorsqu'elles étaient versées. Selon les PCGR américains et la nouvelle norme comptable canadienne, le coût et les obligations prévus pour assurer ces prestations doivent être constatés lorsque les employés gagnent leurs droits à ces prestations. Pour les prestations de retraite, aux termes des PCGR américains et de la nouvelle norme comptable canadienne, la Banque doit avoir recours aux taux d'intérêt en vigueur sur le marché pour estimer la valeur actualisée des obligations au titre des prestations de retraite. Avant l'adoption de la nouvelle norme canadienne, la Banque avait recours à un taux d'intérêt à long terme estimatif.

Selon les PCGR américains, la Banque a adopté le 1^{er} novembre 1999 les normes relatives aux prestations de retraite, aux avantages complémentaires de retraite et aux avantages postérieurs à l'emploi, étant donné qu'il n'était pas pratique pour la Banque d'adopter ces normes américaines à leur date d'entrée en vigueur. Pour les prestations de retraite et les avantages complémentaires de retraite, la tranche après impôts de l'obligation transitoire nette ayant trait aux années écoulées entre la date d'entrée en vigueur de la norme américaine et la date d'adoption a été imputée aux bénéfices non répartis calculés selon les PCGR américains, sur le reste de la durée moyenne estimative des années de service des employés au 1^{er} novembre 1999, soit de 14 à 18 ans, le solde étant amorti prospectivement aux

revenus calculés selon les PCGR américains. L'obligation transitoire pour les avantages postérieurs à l'emploi a été imputée aux bénéfices non répartis calculés selon les PCGR américains au 1^{er} novembre 1999. Le montant total imputé aux bénéfices non répartis calculés selon les PCGR américains au 1^{er} novembre 1999 était de 54 millions de dollars.

Les PCGR canadiens exigent la constatation d'une provision pour moins-value au titre des prestations de retraite pour tout excédent de la charge de rémunération payée d'avance sur les avantages futurs escomptés. Toute variation de la provision pour moins-value au titre des prestations de retraite doit être constatée à l'état consolidé des revenus. Les PCGR américains ne traitent pas expressément des provisions pour moins-value au titre des prestations de retraite; les organismes de réglementation américains ont récemment tranché qu'il s'agissait d'un écart entre les PCGR canadiens et américains. À la lumière de ces faits nouveaux, la Banque a augmenté rétroactivement le revenu net, auparavant calculé selon les PCGR américains, des exercices 2001 et 2000 de 38 millions de dollars (compte tenu d'une économie fiscale de 18 millions de dollars) et de 22 millions de dollars (déduction faite d'une charge fiscale de 16 millions de dollars), respectivement, (0,08 \$ par action, de base, et 0,07 \$ par action, dilué, en 2001; 0,04 \$ par action, de base et dilué, en 2000).

Aux termes des PCGR américains, l'excédent de toute obligation au titre des prestations constituées non capitalisées (ainsi que certains autres ajustements) doit être reflété à titre de passif minimum supplémentaire au titre des prestations de retraite au bilan consolidé dressé selon les PCGR américains avec un ajustement de compensation aux actifs incorporels, jusqu'à concurrence des coûts pour services passés non constatés, le reste étant inscrit à l'autre composante du revenu global.

Postérieurement au 31 octobre 2000, il y aura toujours un écart entre l'imputation aux revenus pour les avantages sociaux futurs, cal-

culés selon les PCGR canadiens et les PCGR américains, essentiellement en raison des écarts dans l'amortissement des montants transitoires et des écarts dans le traitement de la provision pour moins-valeur au titre des prestations de retraite.

b) Coûts de restructuration

Selon les PCGR canadiens, les coûts de restructuration sont inscrits à titre d'engagements en supposant qu'un plan de restructuration détaillant toutes les principales mesures devant être prises a été approuvé par un membre de la direction d'un niveau adéquat, et qu'il soit peu probable que des changements importants y soient apportés. Selon les PCGR américains, pour les activités entreprises avant le 1^{er} janvier 2003, des critères supplémentaires doivent être respectés avant la comptabilisation, y compris le fait que certains coûts de restructuration doivent être engagés moins de un an après la date d'approbation du plan de restructuration. Certains coûts de restructuration prévus qui n'ont pas été engagés à l'intérieur de cette période de un an ont été constatés dans les revenus calculés selon les PCGR américains au moment où ils ont été engagés.

c) Cessions de prêts

En date du 1^{er} juillet 2001, la Banque a adopté prospectivement une nouvelle norme comptable canadienne relative aux cessions de prêts. Cette norme est conforme à la norme américaine relative aux cessions de prêts adoptée le 1^{er} avril 2001.

Avant l'adoption de la nouvelle norme canadienne, les cessions de prêts étaient traitées comme des ventes aux termes des PCGR canadiens, lorsque les risques et les avantages liés à la propriété étaient cédés et qu'il existait une certitude raisonnable à l'égard du calcul de la contrepartie reçue. Les gains reçus sur les cessions de prêts ont été constatés immédiatement, à moins qu'il y ait un recours pour la Banque en excédent des pertes prévues, auquel cas les gains étaient considérés comme étant non réalisés et reportés jusqu'à qu'ils soient recouverts en espèces et qu'il n'y ait aucun recours à l'égard de ce montant en espèces. Selon les PCGR américains, les gains sur les cessions de prêts qui sont admissibles à titre de ventes sont imputés aux revenus au moment de la vente. Il continuera d'exister des écarts entre le revenu calculé selon les PCGR canadiens et celui qui est calculé selon les PCGR américains jusqu'à ce que les gains reportés ayant trait à l'actif titrisé avant le 1^{er} juillet 2001 aient tous été imputés aux revenus calculés selon les PCGR canadiens.

Avant l'harmonisation des PCGR canadiens et américains, certaines cessions d'actifs n'étaient pas admissibles à la comptabilisation de ventes aux termes des PCGR américains. Ces cessions ont été comptabilisées à titre d'arrangements de prêts garantis aux termes des PCGR américains. Cela a eu pour conséquence de laisser l'actif au bilan consolidé dressé selon les PCGR américains et d'inscrire un écart net aux résultats calculés selon les PCGR américains sur la durée des prêts plutôt que d'inscrire immédiatement un gain.

Les rentrées de fonds provenant de ces opérations de titrisation sont résumées ci-après :

Pour l'exercice terminé le 31 octobre (en millions de dollars)	2002	2001
Rentrées de fonds liées aux éléments suivants :		
Produit des prêts aux particuliers titrisés	– \$	1 047 \$
Honoraires de gestion	5	3
Intérêts conservés	9	7
Sorties de fonds liées à l'élément suivant :		
Recouvrements réinvestis dans des opérations de titrisation renouvelables	976 \$	608 \$

Les pertes sur créances prévues pour un lot statique de créances, soit la somme des pertes sur créances futures réelles et projetées sur la durée des opérations de titrisation exprimées en pourcentage annualisé du solde initial des prêts, s'établissaient à 0,2 % (0,2% en 2001).

Les principales hypothèses utilisées dans la mesure de la juste valeur des intérêts conservés dans ces opérations de titrisation, et la sensibilité de la juste valeur actuelle des intérêts conservés à des changements défavorables de 10 % et 20 % dans les hypothèses se présentent comme suit :

Au 31 octobre (en millions de dollars)	2002	2001
Valeur comptable des intérêts conservés (en dollars)	28	28
Juste valeur des intérêts conservés (en dollars)	29	29
Durée moyenne pondérée (en années)	1	1
Taux de remboursement par anticipation (en pourcentage)	7,7	8,2
Incidence sur la juste valeur d'un changement défavorable de 10 % (en dollars)	(1)	(1)
Incidence sur la juste valeur d'un changement défavorable de 20 % (en dollars)	(1)	(1)
Pertes sur créances prévues (taux annuel) (en pourcentage)	0,2	0,2
Incidence sur la juste valeur d'un changement défavorable de 10 % (en dollars)	–	–
Incidence sur la juste valeur d'un changement défavorable de 20 % (en dollars)	–	–
Taux d'actualisation annuel des flux de trésorerie résiduels (en pourcentage)	6,3	6,3
Incidence sur la juste valeur d'un changement défavorable de 10 % (en dollars)	–	–
Incidence sur la juste valeur d'un changement défavorable de 20 % (en dollars)	–	–
Marge excédentaire (en pourcentage)	1,2	1,1
Incidence sur la juste valeur d'un changement défavorable de 10 % (en dollars)	(1)	(1)
Incidence sur la juste valeur d'un changement défavorable de 20 % (en dollars)	(2)	(2)

Les mesures de sensibilité présentées ci-dessus sont hypothétiques et doivent être utilisées avec prudence. Les autres sensibilités estimatives ne peuvent pas s'extrapoler par rapport à celles qui sont présentées ci-dessus parce que la relation entre la variation de l'hypothèse et la variation de la juste valeur n'est pas linéaire. En outre, une variation

En avril 2001, la Banque a titrisé des prêts personnels de 1 064 millions de dollars, sur une base renouvelable, donnant ainsi lieu à la constatation d'un gain net sur la vente de 9 millions de dollars. Les intérêts conservés par la Banque, soit ses droits sur les flux de trésorerie futurs, avaient une juste valeur de 28 millions de dollars. La Banque a conservé des responsabilités de gestion au titre desquelles un engagement de 2 millions de dollars a été constaté. Les principales hypothèses utilisées dans la mesure de la juste valeur à la date de la titrisation étaient un taux de rem-

bursement par anticipation de 8,3 %, une marge excédentaire de 0,9 %, un taux d'actualisation de 8,3 % et une perte sur créance prévue de 0,3 %.

dans une hypothèse particulière et l'incidence sur la juste valeur des intérêts conservés sont calculées sans changement dans les autres hypothèses; cependant, ces facteurs ne sont pas indépendants, ce qui peut amplifier ou amortir l'incidence réelle des sensibilités.

d) Instruments dérivés et activités de couverture

Selon les PCGR canadiens, la Banque comptabilise les instruments dérivés détenus aux fins de la gestion de l'actif et du passif selon la comptabilité d'exercice. Les instruments dérivés détenus aux fins de négociation sont comptabilisés à la juste valeur et les écarts sont imputés aux revenus.

La Banque a adopté la nouvelle norme comptable américaine relative aux instruments dérivés et aux activités de couverture en date du 1^{er} novembre 2000. La nouvelle norme américaine exige que tous les instruments dérivés soient constatés à leur juste valeur au bilan consolidé. La norme américaine limite le type d'opérations pouvant être admissibles à la comptabilité de couverture et donne des directives sur le calcul de l'efficacité de la couverture. Les variations de la juste valeur d'un instrument dérivé désigné comme une couverture de la juste valeur sont contrebalancées dans les revenus calculés selon les PCGR américains et portées en réduction des variations de la juste valeur de l'élément couvert ayant trait au risque couvert. Les variations de la juste valeur d'un instrument dérivé désigné comme une couverture des flux de trésorerie sont inscrites dans l'autre composante du revenu global jusqu'à ce que les revenus et les frais ayant trait à l'élément couvert soient imputés aux revenus. L'inefficacité de la couverture et les variations de la juste valeur des instruments dérivés qui ne sont pas admissibles à titre de couverture sont constatées aux revenus au moment où elles se produisent. La Banque a inscrit une perte après impôts de 7 millions de dollars (revenu après impôts de 24 millions de dollars en 2001), ce qui représente la tranche inefficace des couvertures de la juste valeur.

La nouvelle norme américaine exige également que les instruments dérivés intégrés aux instruments financiers qui ne sont pas clairement et intimement liés à leur instrument hôte soient séparés et inscrits à leur juste valeur. Si un instrument dérivé intégré ne peut être séparé, l'instrument financier doit être inscrit à sa juste valeur dans son intégralité. Certaines valeurs mobilières avec instruments dérivés intégrés ont été retirées du poste Valeurs mobilières destinées à la vente pour être reclassées au poste Valeurs mobilières - Négociation. Aux termes des PCGR canadiens, ces valeurs mobilières sont classées au poste Valeurs mobilières - Placements.

La Banque a des couvertures de la juste valeur du risque lié aux taux d'intérêt relativement à ses débiteurs subordonnées et à ses valeurs mobilières destinées à la vente en plus des couvertures des flux de trésorerie de ses instruments à taux variables. La Banque prévoit reclasser 17 millions de dollars (30 millions de dollars en 2001) de pertes après impôts du poste Autre composante du revenu global accumulé au poste Revenu en raison de ses couvertures des flux de trésorerie des douze prochains mois. Aux 31 octobre 2002 et 2001, la durée maximale des couvertures des flux de trésorerie était inférieure à 5 ans et à 3 ans, respectivement.

Au moment de l'adoption de la nouvelle norme comptable américaine, le 1^{er} novembre 2000, la Banque a inscrit une hausse de l'actif consolidé de 377 millions de dollars, une augmentation du passif consolidé de 330 millions de dollars, et a constaté un écart de transition ayant pour effet d'accroître le revenu net calculé selon les PCGR américains de 60 millions de dollars en 2001 (revenu de base et dilué de 0,12 \$ par action), déduction faite des impôts sur le revenu applicables, et une charge de 13 millions de dollars à l'autre composante du revenu global.

Pour les périodes antérieures au 1^{er} novembre 2000, les normes américaines antérieures exigeaient que les instruments dérivés détenus à des fins de couverture soient comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les critères pour l'application de la comptabilité de couverture en vertu des anciens PCGR américains étaient différents de ceux qui étaient appliqués par la Banque en vertu des PCGR canadiens. Par conséquent, les instruments dérivés qui étaient comptabilisés à titre de couverture en vertu des PCGR canadiens, mais qui n'étaient pas conformes aux exigences américaines en matière de comptabilité de couverture, étaient inscrits au cours du marché aux revenus calculés selon les PCGR américains.

e) Valeurs mobilières

Selon les PCGR américains, les valeurs mobilières doivent être classées comme étant aux fins de négociation, détenues jusqu'à l'échéance ou destinées à la vente. La Banque a classé toutes ses valeurs mobilières comme étant destinées à la vente aux fins des PCGR américains (autres que celles qui ont été reclassées aux fins de négociation lors de l'adoption de la nouvelle norme comptable américaine relative aux instruments dérivés mentionnée ci-dessus) et elle les a inscrites au bilan consolidé à leur juste valeur. Les baisses de valeur permanentes de la juste valeur des valeurs mobilières

destinées à la vente sont constatées aux revenus selon les PCGR américains en fonction des valeurs marchandes; les baisses de la juste valeur sont généralement présumées comme étant permanentes si elles durent depuis plusieurs trimestres. Les valeurs mobilières aux fins de placement et de négociation doivent être comptabilisées à la date de négociation à l'état consolidé des revenus et au bilan consolidé.

Selon les PCGR américains, les gains et les pertes non réalisés sur les valeurs mobilières destinées à la vente, déduction faite des impôts sur le revenu connexes, sont inscrits à l'autre composante du revenu global jusqu'au moment de leur réalisation. Cependant, à compter de l'exercice 2001, comme l'exige la nouvelle norme américaine relative à la comptabilisation des instruments dérivés et des activités de couverture, les gains et les pertes non réalisés sur les valeurs mobilières destinées à la vente et faisant l'objet d'une couverture sont inscrits aux revenus selon les PCGR américains. Avant l'exercice 2001, les gains et les pertes non réalisés sur les instruments dérivés servant de couverture à ces valeurs mobilières destinées à la vente ont été classés à l'autre composante du revenu global jusqu'à ce que les gains et les pertes compensatoires sur les valeurs mobilières destinées à la vente et faisant l'objet d'une couverture soient réalisés.

Selon les PCGR canadiens, les valeurs mobilières sont classées aux fins de placement ou aux fins de négociation. La Banque inscrit les valeurs mobilières détenues aux fins de placement à leur coût amorti. Les baisses permanentes de la valeur comptable des valeurs mobilières aux fins de placement sont inscrites aux revenus en fonction de leur valeur de réalisation nette; les baisses de la juste valeur sont généralement présumées comme étant permanentes si des conditions indiquant une baisse de valeur existent depuis une plus longue période que selon les PCGR américains. Les valeurs mobilières aux fins de placement et aux fins de négociation sont comptabilisées à la date de règlement au bilan consolidé et à la date de négociation à l'état consolidé des revenus.

Selon les PCGR canadiens, les titres de créance acquis lors du règlement de prêts dans le cadre de la restructuration d'une dette sont inscrits à leur valeur comptable nette. Selon les PCGR américains, les titres de créance sont inscrits à leur juste valeur et l'écart entre la valeur comptable des prêts et la juste valeur des titres de créance acquis est inscrit aux revenus.

f) Coûts de développement de logiciels

Depuis le 1^{er} novembre 1999, selon les PCGR américains, certains coûts internes engagés pour le développement de logiciels doivent être capitalisés et amortis sur la durée de vie utile du logiciel. Selon les PCGR canadiens, ces coûts sont passés en charges au moment où ils sont engagés.

g) Quote-part du revenu net des filiales dévolue aux actionnaires sans contrôle

Dans le bilan consolidé dressé selon les PCGR américains, les actions privilégiées émises par Société de placement hypothécaire Scotia, filiale en propriété exclusive de la Banque, sont présentées comme étant des participations sans contrôle. La quote-part du revenu net applicable aux actionnaires sans contrôle est portée en diminution des revenus selon les PCGR américains. Selon les PCGR canadiens, la Banque inclut ces actions privilégiées au total des actions privilégiées de la Banque au bilan consolidé et les dividendes connexes sont portés en réduction du revenu net revenant aux porteurs d'actions ordinaires.

h) Écart d'acquisition et autres actifs incorporels

Comme il en est fait mention à la note 7, en date du 1^{er} novembre 2001, la Banque a adopté les nouvelles normes canadiennes et américaines pour la comptabilisation de l'écart d'acquisition et des autres actifs incorporels sans retraiter les chiffres des périodes antérieures. Ces normes sont pratiquement uniformes, à l'exception du fait que toute charge pour baisse de valeur transitoire à la date de l'adoption est constatée à titre de charge au solde d'ouverture des bénéfices non répartis selon les PCGR canadiens et à titre d'ajustement cumulatif aux revenus selon les PCGR américains. Lors de l'adoption de la nouvelle norme, une charge de 76 millions de dollars a été imputée, ce qui a donné lieu à une réduction de 0,15 \$ du bénéfice de base et du bénéfice dilué par action.

i) Impôts futurs

En date du 1^{er} novembre 2000, la Banque a adopté une nouvelle norme canadienne pour la comptabilisation de ses impôts sur le revenu, norme qui est maintenant pratiquement conforme aux PCGR américains. Cependant, il peut encore exister une différence dans la provision pour impôts sur le revenu, étant donné que les variations des taux d'imposition sont inscrites selon les PCGR américains lorsque les modifications des taux sont en vigueur alors que selon les PCGR canadiens, ces montants sont inscrits lorsque les variations sont pratiquement en vigueur. Avant l'exercice 2001, en vertu des PCGR canadiens, les impôts sur le revenu des sociétés devaient être calculés selon la méthode du report d'impôt fixe.

j) Revenu global

Selon les PCGR américains, la Banque doit présenter un état du revenu global dans ses états financiers. Le revenu global comprend le revenu net et toutes les variations de l'avoir, déduction faite des impôts pour la période, à l'exception de celles découlant des placements faits par les actionnaires et les distributions faites à ces derniers. Le revenu global comprend également l'écart de conversion découlant de la consolidation de filiales dont la monnaie de fonctionnement est autre que la monnaie de présentation. Selon les PCGR canadiens, il n'est pas nécessaire de présenter un état du revenu global et l'écart de conversion ayant trait aux placements nets dans les filiales étrangères est classé dans les bénéfices non répartis.

État consolidé du revenu global

Pour l'exercice terminé le 31 octobre (en millions de dollars)

	2002	2001 ⁷⁾	2000 ⁷⁾
Revenu net selon les PCGR américains	1 274 \$	2 237 \$	1 929 \$
Autre composante du revenu global, déduction faite des impôts sur le revenu :			
Variation des gains et des pertes non réalisés sur les valeurs mobilières destinées à la vente, déduction faite des activités de couverture ¹⁾	(229)	71	319
Variation des gains et des pertes de change non réalisés ²⁾	(137) ³⁾	79	163
Ajustement transitoire découlant de l'adoption de la nouvelle norme comptable relative aux instruments dérivés ⁴⁾	–	(13)	–
Variations des gains et des pertes sur les instruments dérivés désignés comme couverture des flux de trésorerie ⁵⁾	28	(57)	–
Variation de l'obligation minimum supplémentaire découlant des régimes de retraite ⁶⁾	(11)	–	–
Total de l'autre composante du revenu global	(349) \$	80 \$	482 \$
Total du revenu global	925 \$	2 317 \$	2 411 \$

Autre composante du revenu global accumulé

Au 31 octobre (en millions de dollars)

	2002	2001	2000
Gains et pertes non réalisés sur les valeurs mobilières destinées à la vente, déduction faite des activités de couverture	536 \$	765 \$	694 \$
Gains et pertes de change non réalisés	(55)	82	3
Instruments dérivés	(42)	(70)	–
Obligation minimum supplémentaire découlant des régimes de retraite	(11)	–	–
Total de l'autre composante du revenu global accumulé	428 \$	777 \$	697 \$

1) Déduction faite d'une économie fiscale de 121 \$ (économie de 221 \$ en 2001; charge de 227 \$ en 2000).

2) Déduction faite d'une charge fiscale de 5 \$ (économie de 9 \$ en 2001; économie de 6 \$ en 2000).

3) Voir les notes en bas de page 3) et 4) à l'état consolidé des modifications survenues dans l'avoir des actionnaires.

4) Déduction faite d'une charge fiscale de néant (charge de 36 \$ en 2001; néant en 2000).

5) Déduction faite d'une charge fiscale de 20 \$ (économie de 35 \$ en 2001; néant en 2000).

6) Déduction faite d'une économie fiscale de 5 \$ (néant en 2001; néant en 2000).

7) Redressé pour tenir compte de l'écart au titre des PCGR américains relativement à la provision pour moins-value au titre des prestations de retraite (voir a)).

Rémunération à base d'actions – renseignements pro forma

À l'heure actuelle, aux fins des PCGR américains, la Banque comptabilise ses options d'achat d'actions selon la méthode fondée sur la valeur intrinsèque, ne donnant pas lieu à une charge de rémunération pour la Banque. En date du 1^{er} novembre 2002, la Banque a commencé à passer en charges prospectivement la juste valeur des options d'achat d'actions. En 2003, la Banque compte attribuer rétroactivement une composante DPV aux options d'achat d'actions

octroyées aux employés en 2002 ainsi qu'aux options d'achat d'actions qu'elle prévoit octroyer aux employés en 2003 (voir la note 2). Ces attributions alternatives seront comptabilisées conformément aux PCGR canadiens et américains.

Selon les PCGR américains, le revenu net et le revenu par action pro forma doivent être présentés comme si la méthode fondée sur la juste valeur avait été appliquée rétroactivement, comme suit :

Pour l'exercice terminé le 31 octobre	Déclaré			Pro forma		
	2002	2001 ¹⁾	2000 ¹⁾	2002	2001	2000
Revenu net (en millions de dollars)	1 274 \$	2 237 \$	1 929 \$	1 216 \$	2 184 \$	1 891 \$
Revenu par action (en dollars)	2,34	4,27	3,69	2,22	4,16	3,62
Revenu dilué par action (en dollars)	2,30	4,20	3,65	2,19	4,11	3,59

1) Redressé pour tenir compte de l'écart au titre des PCGR américains relativement à la provision pour moins-value au titre des prestations de retraite (voir a)).

Pour déterminer les renseignements pro forma ci-dessus, la juste valeur des options octroyées a été estimée à la date de l'octroi, selon un modèle d'établissement des prix des options. La juste valeur est alors amortie sur la période d'acquisition. La juste valeur des options octroyées en 2002 était de 14,11 \$ par option (12,01 \$ en 2001; 7,42 \$ en 2000).

Les principales hypothèses sont les suivantes : i) taux d'intérêt moyen pondéré sans risque de 5,2 % (5,6 % en 2001; 6,3 % en 2000); ii) durée prévue moyenne pondérée de l'option de 6 ans (6 ans en 2001; 6 ans en 2000); iii) volatilité prévue de 30 % (28 % en 2001; 26 % en 2000); et iv) dividendes prévus de 2,7 % (2,6 % en 2001; 3,3 % en 2000).

Bilan consolidé condensé

Au 31 octobre (en millions de dollars)	2002			2001		
	PCGR canadiens	Ajustements	PCGR américains	PCGR canadiens	Ajustements	PCGR américains
ACTIF						
Liquidités	20 273 \$	–	20 273 \$	20 160 \$	–	20 160 \$
Valeurs mobilières						
Aux fins de placements/destinées à la vente	21 602	(105) ^{c,d,e}	21 497	25 450	(320) ^{c,d,e}	25 130
Aux fins de négociation	34 592	762 ^{d,e}	35 354	27 834	716 ^{d,e}	28 550
Prêts	185 671	2 084 ^c	187 755	175 432	7 303 ^c	182 735
Instruments dérivés	15 821	1 829 ^d	17 650	15 886	2 948 ^d	18 834
Autres	18 421	(1 023) ¹⁾	17 398	19 663	(1 727) ⁴⁾⁶⁾	17 936 ⁶⁾
	296 380 \$	3 547	\$ 299 927 \$	284 425 \$	8 920	\$ 293 345 \$
PASSIF ET AVOIR DES ACTIONNAIRES						
Passif						
Dépôts	195 618 \$	2 092 ^{c,d}	197 710 \$	186 195 \$	6 455 ^{c,d}	192 650 \$
Instruments dérivés	15 500	1 267 ^d	16 767	15 453	2 084 ^d	17 537
Part des actionnaires sans contrôle dans les filiales	1 912	250 ^g	2 162	1 086	250 ^g	1 336
Autres	64 695	64 ²⁾	64 759	61 739	(399) ²⁾⁶⁾	61 340 ⁶⁾
Débiteures subordonnées	3 878	86 ^d	3 964	5 344	97 ^d	5 441
	281 603 \$	3 759	\$ 285 362 \$	269 817 \$	8 487	\$ 278 304 \$
Avoir des actionnaires						
Capital-actions						
Actions privilégiées	1 275 \$	(250) ^g	1 025 \$	1 775 \$	(250) ^g	1 525 \$
Actions ordinaires	3 002	–	3 002	2 920	–	2 920
Bénéfices non répartis	10 500	(390) ³⁾	10 110	9 913	(94) ⁵⁾⁶⁾	9 819 ⁶⁾
Autre composante du revenu global accumulé	–	428 ^j	428	–	777 ^j	777
	14 777 \$	(212)	\$ 14 565 \$	14 608 \$	433	\$ 15 041 \$
	296 380 \$	3 547	\$ 299 927 \$	284 425 \$	8 920	\$ 293 345 \$

Le renvoi aux notes se rapporte aux écarts entre les PCGR décrits ci-dessus.

1) Voir a, b, c, d, e, f, i.

2) Voir a, b, c, d, e.

3) Voir a, b, c, d, e, f, h, i, j.

4) Voir a, b, c, d, e, f.

5) Voir a, b, c, d, e, f, j.

6) Redressé pour tenir compte de l'écart au titre des PCGR américains relativement à la provision pour moins-value au titre des prestations de retraite [voir a)].

Changements futurs de normes comptables américaines

La note 2 donne une description des changements comptables futurs qui seront apportés aux PCGR canadiens et aux PCGR américains, lesquels sont pour l'essentiel harmonisés avec les PCGR canadiens. Cette note décrit les autres changements futurs de normes comptables américaines.

Le FASB a publié une norme sur la comptabilisation des coûts liés à l'abandon ou à la cession d'activités, à l'exception de ceux qui sont

engagés dans le cadre d'un regroupement d'entreprises. Selon cette norme, une obligation pour les coûts liés à l'abandon ou à la cession d'activités doit être constatée et calculée tout d'abord à sa juste valeur dans la période au cours de laquelle l'obligation est engagée. Les dispositions de cette norme sont en vigueur pour les abandons ou les cessions d'activités entrepris après le 31 décembre 2002.

Principales filiales¹⁾

Au 31 octobre 2002 (en millions de dollars)	Adresse du siège social	Valeur comptable des actions
AU CANADA		
Fiducie de Capital Scotia	Toronto (Ontario)	131 \$
BNS Investments Inc.	Toronto (Ontario)	4 989 \$
Les Immeubles Banque de Nouvelle-Écosse Inc.	Toronto (Ontario)	
e-Scotia Commerce Holdings Limited	Toronto (Ontario)	
Compagnie Montréal Trust du Canada	Montréal (Québec)	
Corporation MontroServices	Montréal (Québec)	
Scotia Merchant Capital Corporation	Toronto (Ontario)	
La compagnie d'assurance d'hypothèques du Canada	Toronto (Ontario)	374 \$
Trustco National Inc.	Toronto (Ontario)	722 \$
La Société de fiducie Banque de Nouvelle-Écosse	Toronto (Ontario)	
Compagnie Trust National	Toronto (Ontario)	
RoyNat Inc.	Toronto (Ontario)	65 \$
Scotia Capital Inc.	Toronto (Ontario)	129 \$
Gestion de placements Scotia Cassels Limitée	Toronto (Ontario)	40 \$
ScotiaVie, Compagnie d'assurance	Toronto (Ontario)	42 \$
Société hypothécaire Scotia	Toronto (Ontario)	145 \$
Société de placement hypothécaire Scotia	St. John's (Terre-Neuve)	67 \$
Placements Scotia Inc.	Toronto (Ontario)	434 \$
Scotiabank Capital Trust	Toronto (Ontario)	3 \$
À L'ÉTRANGER		
The Bank of Nova Scotia Berhad	Kuala Lumpur, Malaysia	145 \$
The Bank of Nova Scotia International Limited	Nassau, Bahamas	7 475 \$
BNS International (Barbados) Limited	Warrens, Barbade	
BNS Pacific Limited	Port Louis, Maurice	
The Bank of Nova Scotia Asia Limited	Singapour	
The Bank of Nova Scotia Channel Islands Limited	Jersey, Îles Anglo-Normandes	
The Bank of Nova Scotia Trust Company (Bahamas) Limited	Nassau, Bahamas	
The Bank of Nova Scotia Trust Company (Cayman) Limited	Grande Caïman, Îles Caïmans	
Scotia Insurance (Barbados) Limited	Warrens, Barbade	
Scotia Subsidiaries Limited	Nassau, Bahamas	
Scotiabank (Bahamas) Limited	Nassau, Bahamas	
Scotiabank (British Virgin Islands) Limited	Road Town, Tortola, I.V.B.	
Scotiabank (Cayman Islands) Ltd.	Grande Caïman, Îles Caïmans	
Scotiabank (Hong Kong) Limited	Hong Kong, Chine	
Scotiabank (Ireland) Limited	Dublin, Irlande	
The Bank of Nova Scotia Jamaica Limited (70 %)	Kingston, Jamaïque	262 \$
Grupo Financiero Scotiabank Inverlat, S.A. de C.V. (56 %)	Mexico, D.F., Mexique	501 \$
Nova Scotia Inversiones Limitada	Santiago, Chili	314 \$
Scotiabank Sud Americano, S.A. (98 %)	Santiago, Chili	
Scotia Capital (USA) Inc.	New York, New York	²⁾
Scotia Holdings (US) Inc.	Atlanta, Géorgie	³⁾
The Bank of Nova Scotia Trust Company of New York	New York, New York	
Scotia International Inc.	New York, New York	
Scotiabanc Inc.	Atlanta, Géorgie	
Scotia International Limited	Nassau, Bahamas	291 \$
Corporacion Mercaban de Costa Rica, S.A.	San Jose, Costa Rica	
Scotia Mercantile Bank	Grande Caïman, Îles Caïmans	
Scotiabank Anguilla Limited	The Valley, Anguilla	
Scotiabank de Puerto Rico	Hato Rey, Puerto Rico	261 \$
Scotiabank El Salvador, S.A.	San Salvador, El Salvador	66 \$
Scotiabank Europe plc	Londres, Angleterre	1 998 \$
Scotiabank Trinidad & Tobago Limited (47 %) ⁴⁾	Port of Spain, Trinité-et-Tobago	94 \$
ScotiaMocatta Limited	Londres, Angleterre	17 \$

1) Sauf indication contraire, la Banque détient 100 % des actions comportant droit de vote en circulation de chacune des filiales. La liste ne comprend que les filiales importantes.

2) La valeur comptable de cette filiale est prise en compte avec celle de Scotia Capitaux Inc., sa société mère.

3) La valeur comptable de cette filiale est prise en compte avec celle de BNS Investments Inc., sa société mère.

4) Société associée sous contrôle effectif de la Banque.

Statistiques des onze derniers exercices

Bilan consolidé

Au 31 octobre (en millions de dollars)	2002	2001	2000	1999
ACTIF				
Liquidités	20 273 \$	20 160 \$	18 744 \$	17 115 \$
Valeurs mobilières				
Placement	21 602	25 450	19 565	20 030
Négociation	34 592	27 834	21 821	13 939
	56 194	53 284	41 386	33 969
Prêts				
Prêts hypothécaires à l'habitation	56 295	52 592	50 037	47 916
Prêts aux particuliers et sur cartes de crédit	23 363	20 116	17 988	16 748
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	77 181	79 460	78 172	69 873
Actifs acquis en vertu d'ententes de revente	32 262	27 500	23 559	13 921
	189 101	179 668	169 756	148 458
Provision pour créances irrécouvrables	3 430	4 236	2 853	2 599
	185 671	175 432	166 903	145 859
Autres				
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	8 399	9 301	8 807	9 163
Terrains, bâtiments et matériel	2 101	2 325	1 631	1 681
Évaluation à la valeur du marché des instruments dérivés de négociation	15 821	15 886	8 244	8 039
Autres éléments d'actif	7 921	8 037	7 456	6 865
	34 242	35 549	26 138	25 748
	296 380 \$	284 425 \$	253 171 \$	222 691 \$
PASSIF ET AVOIR DES ACTIONNAIRES				
Dépôts				
Particuliers	75 558 \$	75 573 \$	68 972 \$	65 715 \$
Entreprises et administrations publiques	93 830	80 810	76 980	64 070
Banques	26 230	29 812	27 948	26 833
	195 618	186 195	173 900	156 618
Autres				
Acceptations	8 399	9 301	8 807	9 163
Obligations relatives aux actifs vendus en vertu d'ententes de rachat	31 881	30 627	23 792	16 781
Obligations relatives aux valeurs vendues à découvert	8 737	6 442	4 297	2 833
Évaluation à la valeur du marché des instruments dérivés de négociation	15 500	15 453	8 715	8 651
Autres engagements	15 678	15 369	14 586	11 667
Part des actionnaires sans contrôle dans les filiales	1 912	1 086	729	198
	82 107	78 278	60 926	49 293
Débitures subordonnées	3 878	5 344	5 370	5 374
Avoir des actionnaires				
Capital-actions				
Actions privilégiées	1 275	1 775	1 775	1 775
Actions ordinaires	3 002	2 920	2 765	2 678
Bénéfices non répartis	10 500	9 913	8 435	6 953
	14 777	14 608	12 975	11 406
	296 380 \$	284 425 \$	253 171 \$	222 691 \$

1) Les chiffres correspondants antérieurs à 1996 n'ont pas été retraités pour refléter la présentation sur la base du solde brut des instruments dérivés évalués à la valeur du marché, car l'information ne peut être établie au prix d'un effort raisonnable.

1998	1997	1996	1995 ¹⁾	1994	1993	1992
22 900 \$	18 174 \$	14 737 \$	16 728 \$	11 388 \$	8 634 \$	8 337 \$
17 392	17 091	15 835	13 820	17 093	10 894	9 417
12 108	10 908	10 070	8 154	8 473	6 944	4 811
29 500	27 999	25 905	21 974	25 566	17 838	14 228
45 884	41 727	30 683	28 620	26 857	18 600	16 703
18 801	17 764	16 801	15 343	13 421	11 651	11 182
76 542	59 353	50 408	47 741	44 438	40 228	41 246
11 189	8 520	9 112	8 378	4 304	4 606	1 706
152 416	127 364	107 004	100 082	89 020	75 085	70 837
1 934	1 625	1 568	2 295	2 241	2 881	2 785
150 482	125 739	105 436	97 787	86 779	72 204	68 052
8 888	7 575	5 945	5 563	4 796	3 921	3 726
1 759	1 716	1 523	1 485	1 200	1 099	1 110
13 675	8 925	8 978	–	–	–	–
6 384	5 025	2 777	3 652	3 199	2 814	1 924
30 706	23 241	19 223	10 700	9 195	7 834	6 760
233 588 \$	195 153 \$	165 301 \$	147 189 \$	132 928 \$	106 510 \$	97 377 \$
62 656 \$	59 239 \$	47 768 \$	45 538 \$	42 431 \$	31 288 \$	29 058 \$
70 779	56 928	44 981	41 747	35 660	30 009	30 902
32 925	22 808	25 145	24 060	21 664	16 451	16 667
166 360	138 975	117 894	111 345	99 755	77 748	76 627
8 888	7 575	5 945	5 563	4 796	3 921	3 726
14 603	11 559	7 894	7 354	5 798	4 926	2 574
3 121	3 739	6 509	5 416	5 989	4 191	2 779
14 360	8 872	8 571	–	–	–	–
9 787	9 731	7 387	6 809	7 158	6 608	4 413
173	137	101	133	175	56	51
50 932	41 613	36 407	25 275	23 916	19 702	13 543
5 482	5 167	3 251	3 249	3 016	3 156	2 128
1 775	1 468	1 325	1 575	1 100	1 300	1 000
2 625	2 567	2 161	1 994	1 839	1 429	1 308
6 414	5 363	4 263	3 751	3 302	3 175	2 771
10 814	9 398	7 749	7 320	6 241	5 904	5 079
233 588 \$	195 153 \$	165 301 \$	147 189 \$	132 928 \$	106 510 \$	97 377 \$

État consolidé des revenus

Pour l'exercice terminé le 31 octobre
(en millions de dollars)

	2002	2001	2000	1999 ¹⁾
REVENU D'INTÉRÊTS				
Prêts	10 708 \$	13 049 \$	12 129 \$	10 654 \$
Valeurs mobilières	3 087	3 062	2 286	1 874
Dépôts à d'autres banques	573	872	916	943
	14 368	16 983	15 331	13 471
FRAIS D'INTÉRÊTS				
Dépôts	5 519	8 233	8 192	7 284
Débiteures subordonnées	203	303	324	314
Autres	1 971	2 247	1 616	1 201
	7 693	10 783	10 132	8 799
Revenu d'intérêts net	6 675	6 200	5 199	4 672
Provision pour créances irrécouvrables	2 029	1 425	765	635
Revenu d'intérêts net après provision pour créances irrécouvrables	4 646	4 775	4 434	4 037
Autres revenus	3 942	4 071	3 665	3 183
Revenu d'intérêts net et autres revenus	8 588	8 846	8 099	7 220
FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS				
Salaires et prestations au personnel	3 344	3 220	2 944	2 627
Frais de locaux et technologie	1 183	1 133	995	1 007
Communications et commercialisation	489	502	428	407
Autres frais	721	807	786	735
Perte sur cession des activités d'une filiale	237	–	–	–
Provisions pour frais de restructuration à la suite des acquisitions	–	–	(34)	(20)
Radiation de l'écart d'acquisition	–	–	–	–
	5 974	5 662	5 119	4 756
Revenu avant éléments ci-dessous	2 614	3 184	2 980	2 464
Provision pour impôts sur le revenu	601	876	990	867
Quote-part du revenu net des filiales dévolue aux actionnaires sans contrôle	216	139	64	46
Revenu net	1 797 \$	2 169 \$	1 926 \$	1 551 \$
Dividendes versés sur actions privilégiées	105	108	108	108
Revenu net disponible aux porteurs d'actions ordinaires	1 692 \$	2 061 \$	1 818 \$	1 443 \$
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation (en milliers) ²⁾ :				
De base	504 340	500 619	495 472	493 136
Dilué	512 752	508 995	501 253	498 090
Revenu net par action ordinaire (en dollars) ²⁾ :				
De base	3,36 \$	4,12 \$	3,67 \$	2,93 \$
Dilué	3,30 \$	4,05 \$	3,63 \$	2,90 \$
Dividendes par action ordinaire (en dollars) ²⁾	1,45 \$	1,24 \$	1,00 \$	0,87 \$

1) Ces résultats financiers ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada (« PCGR »), y compris les exigences du surintendant des institutions financières du Canada, sauf pour l'imputation de l'augmentation de la provision générale pour pertes sur prêts comme une charge directe aux bénéfices non répartis du quatrième trimestre de 1999, ce qui était conforme aux règles comptables prescrites par le surintendant des institutions financières du Canada en vertu de la *Loi sur les banques*. Si l'augmentation ponctuelle de la provision générale de 550 \$ avant impôts (314 \$ après impôts) avait été constatée comme une charge dans l'état consolidé des revenus, ces résultats financiers auraient été les suivants : 1 185 \$ pour la provision pour créances irrécouvrables, 1 237 \$ pour le revenu net, 2,29 \$ pour le revenu de base par action et 2,26 \$ pour le revenu dilué par action.

2) Les montants ont été redressés avec effet rétroactif pour tenir compte de la division d'actions, à raison de deux pour une, qui a eu lieu le 12 février 1998.

1998	1997	1996	1995	1994	1993	1992
10 269 \$	8 082 \$	7 881 \$	8 007 \$	6 090 \$	5 382 \$	5 729 \$
1 815	1 636	1 757	1 991	1 287	1 243	1 201
1 007	770	740	597	391	313	357
13 091	10 488	10 378	10 595	7 768	6 938	7 287
7 303	5 714	5 969	6 166	4 149	3 706	4 191
354	260	214	209	172	133	134
1 057	797	841	1 046	487	434	374
8 714	6 771	7 024	7 421	4 808	4 273	4 699
4 377	3 717	3 354	3 174	2 960	2 665	2 588
595	35	380	560	567	465	449
3 782	3 682	2 974	2 614	2 393	2 200	2 139
2 858	2 683	2 008	1 498	1 606	1 380	1 197
6 640	6 365	4 982	4 112	3 999	3 580	3 336
2 501	2 202	1 910	1 652	1 583	1 399	1 270
958	778	664	588	533	481	461
366	320	272	265	230	207	191
621	483	391	339	348	276	252
-	-	-	-	-	-	-
-	250	(20)	-	175	-	-
-	26	-	-	162	-	-
4 446	4 059	3 217	2 844	3 031	2 363	2 174
2 194	2 306	1 765	1 268	968	1 217	1 162
762	758	665	371	455	490	475
38	34	31	21	31	13	11
1 394 \$	1 514 \$	1 069 \$	876 \$	482 \$	714 \$	676 \$
97	99	113	104	97	92	79
1 297 \$	1 415 \$	956 \$	772 \$	385 \$	622 \$	597 \$
490 914	478 972	468 716	457 197	437 427	416 563	406 166
496 697	482 981	469 551	457 356	437 513	416 563	406 166
2,64 \$	2,95 \$	2,04 \$	1,69 \$	0,88 \$	1,49 \$	1,47 \$
2,61 \$	2,93 \$	2,04 \$	1,69 \$	0,88 \$	1,49 \$	1,47 \$
0,80 \$	0,74 \$	0,65 \$	0,62 \$	0,58 \$	0,56 \$	0,52 \$

État consolidé des modifications survenues dans l'avoir des actionnaires

Pour l'exercice terminé le 31 octobre (en millions de dollars)	2002	2001	2000	1999
ACTIONS PRIVILÉGIÉES				
Banque :				
Solde au début de l'exercice	1 525 \$	1 525 \$	1 525 \$	1 525 \$
Émission d'actions	–	–	–	–
Rachat d'actions	(500)	–	–	–
Solde à la fin de l'exercice	1 025	1 525	1 525	1 525
Société de placement hypothécaire Scotia				
	250	250	250	250
Total des actions privilégiées	1 275	1 775	1 775	1 775
ACTIONS ORDINAIRES				
Solde au début de l'exercice	2 920	2 765	2 678	2 625
Émission d'actions	101	155	87	53
Rachat aux fins d'annulation	(19)	–	–	–
Solde à la fin de l'exercice	3 002	2 920	2 765	2 678
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS				
Solde au début de l'exercice	9 913	8 435	6 953	6 414
Ajustements	(76) ¹⁾	(39) ²⁾	–	(314) ³⁾
Revenu net	1 797	2 169	1 926	1 551
Dividendes : Actions privilégiées				
	(105)	(108)	(108)	(108)
Actions ordinaires				
	(732)	(621)	(496)	(429)
Gains (pertes) de change non réalisés, montant net	(137)	79	163	(160)
Prime au rachat et à l'achat d'actions	(154)	–	–	–
Autres	(6)	(2)	(3)	(1)
Solde à la fin de l'exercice	10 500	9 913	8 435	6 953
Total de l'avoir des actionnaires à la fin de l'exercice	14 777 \$	14 608 \$	12 975 \$	11 406
Autres statistiques⁵⁾				
Mesures d'exploitation (en pourcentage)				
Rendement des capitaux propres	13,0	17,3	17,6	15,3 ³⁾
Ratio de productivité	54,9	53,9	56,5	59,3
Rendement de l'actif	,61	,80	,81	,68 ³⁾
Données sur les actions ordinaires⁶⁾				
Revenu net par action (en dollars) :				
De base	3,36	4,12	3,67	2,93 ³⁾
Dilué	3,30	4,05	3,63	2,90 ³⁾
Dividendes par action (en dollars)				
	1,45	1,24	1,00	0,87
Valeur comptable par action ordinaire (en dollars)				
	26,78	25,47	22,49	19,49
Nombre d'actions en circulation (en milliers)				
	504 122	503 795	497 965	494 252
Cours de l'action (en dollars) :				
Haut	56,19	50,50	45,65	36,90
Bas	42,02	37,30	26,05	28,60
Clôture – au 31 octobre	45,88	43,85	43,50	33,60
Coefficients du capital				
Capital rajusté en fonction du risque (en pourcentage) :				
Catégorie 1	9,9	9,3	8,6	8,1
Total	12,7	13,0	12,2	11,9
Rapport actif/capital ⁷⁾				
	14,5	13,5	13,7	13,5
Coefficient de l'avoir des porteurs d'actions ordinaires à l'actif total (en pourcentage)				
	4,8	4,7	4,5	4,4
Mesures d'évaluation				
Ratio de distribution (en pourcentage) ⁸⁾				
	43,2	30,1	27,3	29,7 ³⁾
Rendement des actions (en pourcentage) ⁹⁾				
	3,0	2,8	2,8	2,7
Coefficient de capitalisation des bénéfices ¹⁰⁾				
	13,7	10,6	11,9	11,5 ³⁾
Autres données				
Actif total moyen (en millions de dollars)				
	296 852	271 843	238 664	229 037
Nombre de succursales et de bureaux				
	1 847	2 005	1 695	1 654
Nombre d'employés ¹¹⁾				
	44 633	46 804	40 946	40 894
Nombre de guichets automatiques bancaires				
	3 693	3 761	2 669	2 322

1) Incidence cumulative découlant de l'adoption de la nouvelle norme comptable relative à l'écart d'acquisition.

2) Incidence cumulative découlant de l'adoption de la nouvelle norme comptable relative aux impôts sur le revenu.

3) Si l'augmentation de la provision générale avait été imputée aux revenus (voir la note 1 à la page précédente), les ratios financiers de 1999 auraient été les suivants : 12,0 % pour le rendement des capitaux propres, 0,54 % pour le rendement de l'actif, 2,29 \$ pour le revenu net de base par action, 2,26 \$ pour le revenu net dilué par action, 38,0 % pour le rendement des actions et 14,3 pour le coefficient de capitalisation des bénéfices.

4) Conformément aux directives du surintendant des institutions financières, la Banque a adopté les nouveaux principes comptables de l'Institut Canadien des Comptables Agréés pour la dévaluation des prêts.

5) Les chiffres correspondants antérieurs à 1996 n'ont pas été retraités pour refléter la présentation sur la base du solde brut des instruments dérivés évalués à la valeur du marché, car l'information ne peut être établie au prix d'un effort raisonnable.

1998	1997	1996	1995	1994	1993	1992
1 218 \$	1 325 \$	1 575 \$	1 100 \$	1 300 \$	1 000 \$	1 000 \$
311	143	100	675	–	300	–
(4)	(250)	(350)	(200)	(200)	–	–
1 525	1 218	1 325	1 575	1 100	1 300	1 000
250	250	–	–	–	–	–
1 775	1 468	1 325	1 575	1 100	1 300	1 000
2 567	2 161	1 994	1 839	1 429	1 308	1 201
58	406	167	155	410	121	107
–	–	–	–	–	–	–
2 625	2 567	2 161	1 994	1 839	1 429	1 308
5 363	4 263	3 751	3 302	3 175	2 771	2 335
–	–	(116) ⁴⁾	–	–	–	–
1 394	1 514	1 069	876	482	714	676
(97)	(99)	(113)	(104)	(97)	(92)	(79)
(393)	(355)	(305)	(283)	(253)	(233)	(211)
152	43	(19)	(15)	9	20	50
–	–	–	–	–	–	–
(5)	(3)	(4)	(25)	(14)	(5)	–
6 414	5 363	4 263	3 751	3 302	3 175	2 771
10 814 \$	9 398 \$	7 749 \$	7 320 \$	6 241 \$	5 904 \$	5 079 \$
15,3	20,2	15,8	14,2	7,9	14,4	15,7
60,4	62,4	58,8	59,9	65,6	57,7	56,8
,65	,85	,67	,64	,40	,71	,72
2,64	2,95	2,04	1,69	0,88	1,49	1,47
2,61	2,93	2,04	1,69	0,88	1,49	1,47
0,80	0,74	0,65	0,62	0,58	0,56	0,52
18,37	16,19	13,53	12,37	11,36	10,90	9,89
492 089	489 812	474 893	464 513	452 518	422 544	412 374
44,70	34,10	21,20	15,13	16,63	14,75	12,38
22,80	20,55	14,19	12,13	11,57	10,94	9,50
32,20	31,08	21,13	14,44	13,75	14,50	12,00
7,2	6,9	6,7	6,7	6,2	6,5	5,7
10,6	10,4	8,9	9,6	9,6	10,4	8,6
14,9	14,2	16,4	15,2	15,2	12,9	14,8
3,9	4,1	3,9	3,9	3,9	4,3	4,2
30,3	25,1	31,9	36,7	65,8	37,5	35,3
2,4	2,7	3,7	4,6	4,1	4,4	4,8
12,2	10,5	10,4	8,5	15,6	9,7	8,2
213 973	179 176	158 803	137 988	120 619	100 836	93 807
1 741	1 658	1 464	1 460	1 454	1 376	1 361
42 046	38 648	34 592	33 717	33 272	30 375	30 675
2 244	2 030	1 526	1 429	1 381	1 280	1 190

6) Les montants ont été redressés avec effet rétroactif pour tenir compte de la division d'actions à raison de deux pour une, qui a eu lieu le 12 février 1998.

7) Conformément aux directives du surintendant des institutions financières du Canada, la Banque détermine le rapport de l'actif au capital en divisant l'actif total rajusté par le capital total réglementaire.

8) Dividendes versés en pourcentage du revenu net disponible aux porteurs d'actions ordinaires.

9) D'après la moyenne des cours les plus élevés et les moins élevés de l'action ordinaire pour l'exercice.

10) D'après le cours de clôture de l'action ordinaire.

11) Comprend l'ensemble du personnel de la Banque et de ses filiales (les données relatives au personnel à temps partiel étant exprimées en équivalent de travail à temps plein).